

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS :                   Mme JOCELYNE BEAUDET, présidente  
  M. MICHEL MERCIER, commissaire  
  M. LOUIS DÉRIGER, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE  
PORTANT SUR LE PROJET DE CONTOURNEMENT DE LA VILLE DE LA TUQUE  
(ROUTE 155) PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

VOLUME 6

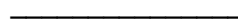
---

Séance tenue le 2 juin 2004  
Sous-Sol de l'église Marie Médiatrice  
770, rue Réal  
La Tuque

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 2 JUIN 2004  
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MOT DE LA PRÉSIDENTE .....	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :	
M. RÉJEAN GAUDREULT	
M. LOUIS LOISELLE .....	1
M. ANDRÉ RIBERDY .....	18
M. NORMAND BEAUDOIN, Mme HÉLÈNE LANGLAIS.....	21
Mme MARTINE CARON.....	34
M. FRANÇOIS DOUVILLE .....	47
MOT DE LA FIN .....	55



**(SÉANCE DU 2 JUIN 2004)  
(SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI)  
(MOT DE LA PRÉSIDENTE)**

5 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour, Mesdames et Messieurs. Alors, je vous souhaite la bienvenue à cette deuxième séance de la deuxième partie sur le projet de contournement de la ville de La Tuque, la route 155.

10

Pour ceux qui n'étaient pas là hier, nous avons la présence de la télé communautaire qui fait la captation des deux séances publiques de cette deuxième partie. Et ce sera diffusé dimanche le 6 juin, à 12 h 30, sur le canal 10, pour ceux que ça intéresse.

15

Alors, j'aimerais inviter les représentants de la ville de La Tuque, s'il vous plaît. Bonjour, monsieur Gaudreault.

**M. RÉJEAN GAUDREULT :**

20

Bonjour, Madame la Présidente. Bonjour, Messieurs les Commissaires. La personne qui m'accompagne, c'est Louis Loiselle, directeur général adjoint et gérant pour la ville de La Tuque... pas gérant, excusez, ingénieur.

**«Le gouvernement du Québec adoptait le 26 mars 2003...»**

25

**LECTURE DU MÉMOIRE**

**... 2) Prohiber l'implantation des réseaux d'aqueduc et d'égout ainsi que l'ouverture de toute nouvelle rue.»**

30

Aujourd'hui même, nous vous déposons un avis de motion en ce sens, gelant automatiquement tout projet sur la voie de contournement.

**... pour le bénéfice de l'ensemble de la population latuquoise.»**

35

Merci beaucoup, Madame la présidente.

**LA PRÉSIDENTE :**

40

Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais vérifier un petit point au départ. À la page 2, quand vous avez présenté les principaux éléments, le point de chute 3, vous dites : «Le transport lourd occasionne des nuisances pour deux écoles...», vous avez mentionné «à ce moment-là» parce que ces objectifs-

45 là quand même remontent dans les années 90. Est-ce qu'il y aurait seulement une école maintenant ou il y a toujours deux écoles?

**M. RÉJEAN GAUDREULT :**

50 Il y a une école.

**LA PRÉSIDENTE :**

55 Une école seulement maintenant?

**M. RÉJEAN GAUDREULT :**

Oui. Il y en a une qui a été transformée en complexe culturel.

60 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

**M. RÉJEAN GAUDREULT :**

65 Ce que je vous ai donné, c'était les termes du temps.

**LA PRÉSIDENTE :**

70 D'accord. Merci.

**M. RÉJEAN GAUDREULT :**

75 Pardon, Madame la Présidente. Vous avez quand même, à travers ça, là, des traverses aussi d'une autre école, l'école Jacques-Buteux qui est située dans une rue parallèle à la Bostonnais et a une traverse, là, sur la rue Bostonnais, le tracé de la 155 actuelle, qui est quand même encore là un danger. Mais l'école elle-même est située à la rue voisine.

**LA PRÉSIDENTE :**

80 D'accord. Merci.

85 Quand vous faites référence, à la page 3 puis aussi à la page 7, au tracé Est, vous parlez, à la page 3, de «la grande voie de contournement». Est-ce que c'est le tracé Est du ministère des Transports ou «la bonne voie» qui a été finalement... qui a fait consensus avec les gens? Est-ce qu'on parle de la même chose, parce qu'il y a deux tracés, là? J'aimerais essayer de voir de quoi on parle dans votre résolution du 5 septembre 2000.

**M. RÉJEAN GAUDREULT :**

90

Étant donné que hier soir, justement, il semblait y avoir confusion, à un moment donné, j'ai demandé à monsieur Loïselle, là, de nous expliquer, si vous le permettez...

**LA PRÉSIDENTE :**

95

Oui, s'il vous plaît.

**M. RÉJEAN GAUDREAU :**

100

... exactement c'est quoi.

**M. LOUIS LOISELLE :**

105

C'est ça, concernant les... parce qu'il y a eu plusieurs tracés à ce niveau-là. Il faut faire... comme vous le mentionnez, il faut faire tout de même attention au vocabulaire qu'on emploie parce qu'il y a différents termes ou différentes expressions qui ont été utilisés pour nommer ces voies-là.

110

Donc, quand on parle du tracé de «la bonne voie» et de «la grande voie de contournement», ce ne sont pas nécessairement les mêmes tracés. C'est que quand on parle de «la grande voie de contournement», c'est que les gens utilisaient cette expression-là -- donc, dans le fond, à l'époque, c'était une expression plus que le nom d'un tracé -- dans le sens que les gens se prononçaient en faveur d'un grand contournement de la municipalité, c'est-à-dire en empruntant l'arrière des montagnes plutôt qu'un contournement partiel ou en utilisant le milieu urbain pour y arriver.

115

120

Donc, quand on parle du «grand contournement» dans ce texte-là, on ne fait pas référence à «la bonne voie». Mais comme le texte, un peu plus loin, le mentionne, on s'appuie toujours sur une seule et unique voie qui s'appelle «le contournement Est», faisant référence au vocabulaire utilisé dans le rapport d'études d'impacts déposé par le consultant et par le ministère des Transports.

**LA PRÉSIDENTE :**

125

D'accord. On semble avoir de la compagnie! (On entend un chien japper).

**M. RÉJEAN GAUDREAU :**

130

Je vous promets de ne pas japper!

**LA PRÉSIDENTE :**

Dans la même lignée de pensée, on est aux définitions. Quand vous parlez de votre bretelle dans la résolution qui a été passée en l'an 2002, je pense, est-ce que vous faisiez

135 référence, à ce moment-là, à ce que le ministère des Transports nous dit que c'est une route de type F ou si vous pensiez vraiment à une route qui pourrait accepter les camions lourds?

**M. RÉJEAN GAUDREULT :**

140 En l'an 2000?

**LA PRÉSIDENTE :**

145 Oui. Il y a...

**M. RÉJEAN GAUDREULT :**

Monsieur Loiselle était là. Je suis élu depuis le mois de novembre 2003...

150 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

**M. RÉJEAN GAUDREULT :**

155 ... je vais laisser monsieur Loiselle.

**LA PRÉSIDENTE :**

160 Puis il y a une autre résolution, je pense, qui était en 2002. Je ne suis pas certaine, mais en tout cas, il y avait eu une résolution qui était en annexe dans l'étude d'impact, qui parlait de la bretelle. Parce que dans l'étude d'impact, on ne parle pas de bretelle. Ça fait que là, on essaie de savoir qu'est-ce qui s'est passé à la Ville, finalement; vous vouliez quoi?

165 **M. LOUIS LOISELLE :**

Bien, en fait, c'est ça, la bretelle, disons que c'est un élément... quand on parle du «grand contournement», c'est un élément qu'on considérait comme étant très important pour différentes raisons.

170 Donc, pour le moment, c'est ça, c'est que cette bretelle-là était nécessaire, on l'appelait à ce moment-là «bretelle» et, sur confirmation d'une lettre du ministre Baril – je pourrais retrouver la date mais je crois que c'est justement en l'an 2000 – qui confirmait qu'il donnait mandat au ministère des Transports de procéder à des analyses plus approfondies et que si la Ville de La Tuque désirait avoir une bretelle, bien c'était à la charge et aux frais de la municipalité.

175 Ça, on parle, à ce moment-là, où est-ce que c'était le ministre Baril qui était ministre des Transports. Donc, depuis ce temps-là jusqu'à aujourd'hui, cette notion-là de bretelle n'a jamais cessé d'être demandée par le milieu municipal.

180

Et tout récemment, madame Boulet annonçait que cette bretelle-là faisait dorénavant partie du projet. Donc, la demande datait de plusieurs années et, par contre, cette annonce-là est toute nouvelle. Et on nous annonce aussi que ce n'est plus aux frais de la municipalité, mais ça fait maintenant partie de l'ensemble du projet.

185

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, si je comprends bien, pour vous, ça a toujours été un chemin d'accès qui servirait aussi aux camions lourds?

190

**M. LOUIS LOISELLE :**

Toujours.

195

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Merci. Monsieur Dériger.

200

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

J'aimerais revenir sur les tracés. Vous faites mention dans votre mémoire, en fait, que les conclusions de l'étude d'opportunité de 1996, vous... en fait, vous êtes un peu en accord avec ce type de conclusion là.

205

Juste pour bien préciser, là, dans le rapport, en fait, ce qu'on nous dit, c'est qu'il y avait comme trois solutions qui avaient été examinées : une qui était un contournement urbain, un tracé nord-ouest; une autre qui était le réaménagement de la route 155 et il y avait le contournement Est. Et là, je pense, à ce moment-là, qu'on parlait d'un contournement partiel, donc à partir du chemin Wayagamac.

210

Qu'est-ce qui s'est passé au juste? C'est parce que dans le fond, vous avez repris – on voit plus loin dans votre mémoire, vous dites que «bien que rejetée», dans un premier temps, donc, je pense que c'était rejeté à cause surtout des impacts environnementaux, des coûts aussi par rapport au nombre de véhicules qui étaient pour utiliser la voie, mais qu'est-ce qui a fait que ce projet-là, le projet de contournement est revenu comme étant une priorité pour la municipalité? Le contournement, en fait, Est.

215

**M. LOUIS LOISELLE :**

220

C'est toute une question. C'est un historique qui est très complexe et je vais essayer... je vais tenter d'y aller le plus simplement possible. C'est que, oui, effectivement, il y a eu beaucoup de discussions et de tracés qui ont été envisagés.

225 À ce moment-là, au tout début, la municipalité et les groupes locaux qui étaient impliqués dans le dossier ont toujours invoqué et demandé que ça prenait «la grande voie de contournement». Je reviens encore sur ce terme-là, on va appeler ça une expression, c'est l'expression. Donc, on ne connaissait pas le tracé, mais on voulait un grand contournement.

230 Et puis en 1997, et suite aussi à des rencontres à l'époque, il y avait le ministre Jacques Brassard qui était venu à La Tuque annoncer un compromis qui n'était pas un grand contournement, il appelait ça «le contournement Est modifié». Donc, on utilisait le chemin Wayagamac, ce n'était plus une bretelle, c'était carrément l'accès pour contourner l'arrière des montagnes et rejoindre vis-à-vis le rang des Hamelin au camping municipal, côté nord.

235 Et ça, il y a eu, je dirais, un compromis accepté par le milieu relativement, bon, ça ne passait pas nécessairement bien dans tous les cas, mais ça passait quand même relativement bien.

240 Et suite à ça, il y a le ministre Jean Baril qui est revenu avec un nouveau projet qui s'appelait le projet «Pied-de-Côte». Donc, on ne parlait plus, à ce moment-là, du contournement Est mais bien du projet Pied-de-Côte où est-ce qu'on faisait un tunnel en dessous du Centre municipal de ski et on longeait le pied de la montagne pour rejoindre le côté nord de la municipalité.

245 Donc, ce nouveau projet-là qui n'avait pas été ni demandé ni prévu, qui était une annonce et même une surprise, au niveau du milieu ici à La Tuque, ça a carrément... ils ont mis le feu aux poudres dans le sens où ça l'a été refusé en bloc systématiquement.

250 Donc, j'imagine que le ministère des Transports a dû réévaluer ses choses et repenser à de nouveaux tracés qui ont mené, finalement, au contournement Est modifié dont on fait mention maintenant dans notre rapport.

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

255 Puis pour ce qui est du tracé urbain, est-ce qu'il y a eu des discussions sur ce tracé-là, la rue Tessier, l'emprise de la voie ferrée et tout ça, est-ce qu'il y a eu des...

**M. LOUIS LOISELLE :**

260 Oui. Parce que l'étude d'opportunité, ce tracé-là avait été invoqué, mais n'a jamais été retenu. Donc, on n'a jamais donné ou ni même une opinion ni un O.K., à ma connaissance, à savoir... de dire au ministère des Transports : continuez à travailler sur cette alternative-là. Ça n'a jamais été dans ce sens-là.

265 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**



Vous dites que ça a été invoqué, mais je dirais même que ça a été même suggéré comme étant la solution dans le rapport de l'étude d'opportunité. Donc, on nous dit bien que la solution, c'est le contournement nord-ouest avec l'amélioration, bien sûr, du...

270

**M. LOUIS LOISELLE :**

Bon.

275

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

... tronçon... en fait, de la partie sud de Wayagamac, réaménagement, amélioration du boulevard Ducharme. On suggère même aussi, je pense, si je me souviens bien, de mettre une voie de virage à gauche obligatoire, un sens unique en direction sud. Donc, il y a toutes sortes de réaménagements qui étaient proposés.

280

**M. LOUIS LOISELLE :**

Bon. Peut-être que d'un lecteur à l'autre, la conclusion à la lumière... parce que je l'ai ici puis l'étude d'opportunité, je l'ai lue moi aussi. Moi, j'ai plutôt retenu le fait qu'il y avait des opportunités, il y avait des tracés qui étaient suggérés, mais on n'en retenait pas plus un que l'autre.

285

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

O.K. Donc, ça n'a pas été retenu plus qu'il faut, là. C'est des suggestions que vous avez examinées...

290

**M. LOUIS LOISELLE :**

Oui.

295

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

... et c'est le contournement Est qui a été, disons, la solution retenue...

300

**M. LOUIS LOISELLE :**

En dehors du milieu urbanisé. Oui.

305

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

O.K. Merci.

310

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Mercier.

**M. MICHEL MERCIER, commissaire :**

315

À la page 6, le paragraphe sous le titre «Potentiel de développement aux abords de la bretelle d'accès projetée», vous mentionnez, à la dernière ligne : «A priori, le potentiel de développement industriel est très limité dans ce secteur.» Donc, qu'est-ce que vous prévoyez comme usage éventuel le long de la bretelle?

320

**M. RÉJEAN GAUDREULT :**

325

Les intentions du conseil municipal concernant la bretelle, c'est d'y conserver un usage récréotouristique tel qu'utilisé actuellement, et possiblement des projets qui peuvent rentrer dans le même domaine, là, comme un centre d'équitation ou des choses semblables. Mais il n'y a pas d'intention d'industrie ou d'implanter des commerces non plus, là, de type magasin, garage ou des choses comme ça. Ça, c'est l'intention du conseil municipal.

330

Parce qu'il y a déjà eu... quand vous parliez tantôt de développement industriel peu important, peu possible, c'est qu'il y a déjà eu dans l'ancienne municipalité Haute-Mauricie, qui avait le territoire, il y avait déjà eu une étude de faite, il y a quand même entre 15 et 20 ans, pour des sites industriels puis ça avait été étudié puis il y a trop d'empêchements, là, vis-à-vis de ce terrain-là.

335

Donc, c'est pour ça qu'on est en mesure de ne pas favoriser aucune industrie et aucun commerce autres que récréotouristiques.

**M. MICHEL MERCIER, commissaire :**

340

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

345

Est-ce que vous voyez un conflit entre la bretelle se définissant comme un chemin où il va y avoir des camions lourds puis toute la circulation de quand même 28 000 passages, finalement, là, de gens qui sont en VTT, et cetera, 4 par 4, j'imagine, pour se rendre dans les ZEC?

**M. RÉJEAN GAUDREULT :**

350

Madame la présidente, pour avoir demeuré – je suis un ex-résident de la rue Acacias, que ma maison était située en face de la Place Acacias où demeure madame Guay – je peux vous dire qu'il y a quand même une bonne distance avec le chemin de la bretelle.

355

Et c'est sûr qu'il va certainement y avoir un bruit, s'il n'y avait pas de bruit, il y en a plusieurs dans la salle qui me traiteraient de menteur, là, mais je ne crois pas, du moins, que le bruit soit intolérable et ça va plutôt... grâce à des mesures qu'on demande dans le texte au

ministère des Transports de tenir compte, ça va plutôt être quelque chose qui va se mélanger autant au bruit des tondeuses que des fameuses pompes à piscine, là, qui pullulent dans ce quartier-là, puis les airs climatisés.

360

Puis d'ailleurs, la John Lewis... l'usine John Lewis, actuellement située au coin boulevard Ducharme et Wayagamac, à l'occasion, quand même assez fréquente, est entendue sur la rue Acacias parce que ça passe à travers les montagnes.

365

Donc, d'après moi, en tout cas, ça va se mélanger à d'autres bruits, mais d'après moi, ce ne sera pas intolérable, mais on va quand même, tel que demandé au texte, demander au ministère des Transports de tenir compte des impacts possibles de ce côté-là.

370

C'est pour ça qu'on l'a mentionné parce qu'on est très attentifs. Comme je disais tantôt, c'est un dossier qui date de tout près de 30 ans. Donc, si on le règle, on va essayer de le régler pour pas occasionner des problèmes à tous et chacun.

375

C'est sûr qu'on demande au Ministère aussi, même du côté nord, de regarder la possibilité -- monsieur Loisel nous en avait parlé -- de regarder la possibilité de tasser, davantage vers l'est, la descente, ce qui est peut-être possible. Le Ministère peut décider autre chose aussi qui va être encore meilleur pour satisfaire les gens.

380

Mais c'est qu'à un moment donné, il faut arrêter quand même un certain tracé puis ce tracé-là a été quand même favorisé.

**M. LOUIS LOISELLE :**

Excusez-moi, Madame la présidente.

385

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui?

390

**M. LOUIS LOISELLE :**

Peut-être pour compléter dans la réponse, au niveau du conflit que vous invoquez dans votre question, on n'entrevoit pas de conflit en autant qu'on puisse aménager cette bretelle-là en conséquence, c'est-à-dire qu'on peut aménager facilement une voie réservée à ces véhicules-là, qui sont des véhicules hors route, à côté de la nouvelle bretelle qui pourrait être construite.

395

D'ailleurs, les emprises -- puis on est un petit peu chanceux à ce niveau-là -- les emprises qui sont en place, ce sont des emprises d'un ancien chemin de fer abandonné, 150 pieds de large. Donc, on a les emprises et les largeurs suffisantes, sans expropriation aucune, pour y arriver.

400

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, c'était un peu dans ça qu'allait le sens de ma question. Finalement, pour vous, vous êtes certain, il ne peut pas y avoir de problèmes techniques, là – je me fais un peu l'avocat du diable – qui sortiraient tout d'un coup d'un chapeau, là, puis vous ne pouvez plus faire la bretelle?

**M. LOUIS LOISELLE :**

Ça ne peut pas être pire -- on y a pensé -- ça ne peut pas être pire, par exemple, que les traverses qu'on peut déjà voir le long de la route 155, les traverses soit de motoneiges, qui sont signalées en conséquence avec une normalisation, ou des véhicules tout-terrain. Vous voyez ça déjà le long des grandes routes numérotées au Québec.

Donc, à ce moment-ci, s'il y avait traverse, il faudrait qu'il y ait traverse de ces véhicules-là, à un moment donné, le long de.. à côté de cette voie-là. Donc, il faudrait prévoir des traverses sécuritaires.

**LA PRÉSIDENTE :**

Puis pour vous, s'il y avait un problème avec la bretelle et on ne peut pas la faire, disons, si on peut seulement la paver, comme ça a été suggéré au départ, ce serait quoi votre position à ce moment-là?

**M. RÉJEAN GAUDREULT :**

Vous voulez dire seulement paver?

**LA PRÉSIDENTE :**

Faire une voie de contournement puis paver seulement le chemin Wayagamac.

**M. RÉJEAN GAUDREULT :**

Bien, je pense que sans être ingénieur, là, actuellement, il n'y a pas moyen de paver cette route-là sans aménager complètement la route. Puis comme disait monsieur Loiseau, on a tout le terrain nécessaire pour le réaliser puis on a d'ailleurs commencé à en discuter avec le ministère des Transports justement pour, en même temps, relocaliser les VTT et les motoneiges parallèles à la route de façon à éviter le plus d'inconvénients et de dangers possibles.

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Merci.

Vous savez qu'on n'a toujours pas reçu l'information du ministère des Transports, donc vous êtes un petit peu à l'avance sur l'information qu'on a, nous. On espère recevoir des choses

d'ici la fin juin, mais il faut quand même, pour nous, connaître la position de la Ville parce qu'on n'aura plus l'occasion, à ce moment-là, de venir vous questionner.

**M. RÉJEAN GAUDREULT :**

450

Mais soyez assurée, Madame la Présidente, que l'intention de la Ville est vraiment de voir à tout, à ce que ce soit bien fait et que les gens, tout ce que les gens ont mentionné comme appréhensions, on a l'intention que ce soit regardé comme il faut par le ministère des Transports.

455

**LA PRÉSIDENTE :**

Je n'en doute pas, Monsieur le Maire.

460

Alors, je vais poursuivre avec d'autres éléments. Au niveau de la voie de contournement, vous dites que le développement de la ville va se faire seulement dans les sections qui ont été réservées comme étant, au schéma d'aménagement, définies comme étant urbaines.

465

Quand on essaie de voir à plus long terme le développement de la ville de La Tuque, vous savez que cette voie de contournement a différentes restrictions par rapport au bruit, par rapport au non-accès, par rapport à votre règlement sur l'abattage des arbres.

470

J'aimerais essayer de voir... la Commission ici, on essaie de voir où est-ce que vous voyez l'expansion de la ville. Parce que de l'autre côté, vous avez la rivière. Est-ce que vous avez regardé en termes de développement à plus long terme comment cette voie-là pourrait limiter? Je ne dis pas que ça peut limiter, là, mais j'essaie de voir si le développement de la ville, ce qu'il vous reste comme terrain, si c'est suffisant?

**M. RÉJEAN GAUDREULT :**

475

Disons qu'au point de vue, là, ce qu'on appelle de terrain, je laisserais plutôt la parole à monsieur Loïselle, mais pour le moment, on ne voit pas de... il y a encore beaucoup de potentiel dans la région, dans le milieu urbain et chaque côté, on ne voit pas de problèmes, nous autres, de ce côté-là. Mais monsieur Loïselle peut peut-être plus techniquement répondre.

480

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. S'il vous plaît.

**M. LOUIS LOISELLE :**

485

Bien, étant donné que c'est tout de même une question assez générale que vous nous posez. Le développement, il y a de quoi qui est sûr, c'est que si vous regardez les cartes topographiques ou une photographie aérienne où est-ce que la grande voie ou la voie de contournement est projetée et le tracé que nous, nous appuyons, c'est tout de même un terrain...  
490 bien, c'est agroforestier, c'est un terrain relativement accidenté, montagneux, boisé, donc c'est

bien certain que ce n'est pas le genre de terrain qui pourrait être adéquat en vue d'une expansion ou d'un développement, que ce soit au niveau de la communauté ou municipal.

495 D'autant plus que là, je pense que, avec la récente fusion municipale, que nous ici on a eu à mettre sur place, il existe, dans la nouvelle ville de La Tuque, des terrains qui pourraient être disponibles pour du développement futur éventuellement, que ce soit du côté industriel ou autre, sans nécessairement regarder du côté des terrains adjacents ou à proximité de cette future route-là.

500 Donc, non, on ne croit pas qu'il y aurait un désavantage ou une réduction de potentiel de développement du fait de la présence de cette nouvelle voie-là.

**LA PRÉSIDENTE :**

505 Naturellement, la Chambre de commerce et d'autres intervenants économiques vont passer après vous, mais on aimerait quand même connaître votre opinion sur ce que vous entrevoyez comme développement économique.

510 On a, comme vous savez, des études qui ont été déposées, qui disent que même sans la voie de contournement, il y a quand même une attention à porter toute particulière pour relancer l'économie de la ville.

515 Est-ce que la Ville, à ce moment-là, a des plans spécifiques pour la revitalisation économique de la municipalité?

**M. RÉJEAN GAUDREULT :**

520 Oui, Madame la Présidente. Déjà, ça fait partie des plans de la Ville de La Tuque. Parce que comme on dit souvent, moi j'ai connu quand même le projet en 1985, alors que j'étais maire de l'ex-municipalité de Haute-Mauricie, déjà on parlait de revitaliser, mais il y a des gens qui y croyaient plus ou moins à la voie de contournement, à ce moment-là.

525 Mais aujourd'hui, les gens sont conscients que même sans voie de contournement, il faut réaliser que la ville de La Tuque a besoin de la revitalisation. Ce n'est pas la voie de contournement qui exige ça, c'est nécessaire avant même de l'avoir.

530 Donc, il y a déjà des mesures que... cette semaine encore, on a adopté un règlement incitatif pour de la construction, même résidentielle, pour des améliorations au point de vue des bâtiments commerciaux au centre-ville aussi. Puis là, on va renouveler un autre programme concernant les annonces, les auvents.

535 On veut avoir une bonne signalisation, on veut même avoir un programme. Il y a actuellement un programme d'information au centre-ville de signalisation avec des beaux panneaux, tout est changé.

On veut vraiment donner un souffle nouveau à la ville, à son commerce, mais définitivement, il va y avoir des actions de prises qui, même s'il n'y avait pas de voie de contournement, étaient déjà nécessaires dans le cas présent.

540 Parce qu'on dit qu'il y a eu une étude de faite, mais pour avoir assisté au dépôt de l'étude sur l'impact économique, on dit bien, à un moment donné aussi, qu'il n'y a aucun endroit où... d'abord, c'était nouveau, de genre d'étude là, puis il n'y a aucun endroit lequel on peut se fier, si véritablement il va se perdre 4 M \$ de commerce. Peut-être que dans le centre-ville, il va s'en perdre une partie, mais on sait très bien que les gens vont s'approvisionner.

545 Et je peux vous dire qu'à l'heure actuelle, j'ai déjà une rencontre de faite avec un promoteur pour un projet de 2,5 M \$ justement pour pas perdre de commerce local.

550 Donc, j'ai bien confiance qu'avec des incitatifs et avec les groupements économiques qu'on a à La Tuque, je pense que les gens sont très au courant qu'on doit donner un bon coup de barre, puis il y a une bonne partie de ces pertes financières là de ventes qui sont occasionnées -- comme je dis souvent, moi le premier, accusons-nous ensemble -- sont souvent occasionnées aussi par les citoyens qui trouvent la route peut-être trop belle pour aller jusqu'à Trois-Rivières ou Montréal.

555 Et je pense que c'est un coup de barre qui va se donner autant de l'intérieur que de l'extérieur pour favoriser le commerce local. Mais je pense que, de ce côté-là, les gens sont conscients puis le conseil municipal est conscient.

560 C'est pour ça aussi qu'il avait été demandé, au lieu que l'entrée se fasse en avant du Parc des chutes, que l'entrée se fasse complètement au bout du quartier Filion, de façon à assurer la continuité des commerces qui sont déjà existants dans le quartier, dont un restaurant, un motel et un dépanneur.

565 C'était pour donner la chance justement à notre commerce de continuer d'évoluer puis... en tout cas, j'ai des bonnes intentions, le conseil aussi, puis je pense que tous les groupements économiques de la région sont conscients du problème.

**LA PRÉSIDENTE :**

570 Est-ce que vous avez un document d'orientation générale qui est préparé, que vous pourriez nous déposer?

**M. RÉJEAN GAUDREAU :**

575 Bien, on pourrait peut-être demander aux différents groupements, là, de développement économique leurs orientations, parce que vous avez quand même le CLD, vous avez le SADC, vous avez la Chambre de commerce qui déposent aujourd'hui.

580 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, eux, ils ont un plan qu'on va leur demander.

**M. RÉJEAN GAUDREULT :**

585

Puis le commerce.

**LA PRÉSIDENTE :**

590

D'accord.

**M. RÉJEAN GAUDREULT :**

595

Disons que la Ville de La Tuque, pour le moment, nous autres, on travaille avec ces groupements-là, puis nous autres, ce qu'on a promis, on est prêt à appuyer ces groupements au fur et à mesure des règlements qu'ils auront besoin pour activer le centre-ville.

600

C'est sûr qu'actuellement, on n'a pas de programmes de refaire le centre-ville au complet, mais on donne notre entier appui à ces groupements-là pour arriver à leurs fins, qui sont le développement et l'amélioration du commerce local.

**LA PRÉSIDENTE :**

605

D'accord. Monsieur Dériger.

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

610

Peut-être plus pour monsieur Loisel. Dans votre mémoire, vous faites mention des deux carrefours nord et sud. Bon. Vous nous dites qu'il faut qu'ils respectent les règles de l'art. Quel est votre avis actuellement sur ce qui est présenté?

615

On sait que le Ministère nous a présenté une géométrie préliminaire, des carrefours. Est-ce que vous avez des commentaires déjà par rapport à ce qui a été déposé sur la sécurité et sur la fluidité?

**M. LOUIS LOISELLE :**

620

Disons que j'en ai pris connaissance sommairement, mais c'est peut-être par déformation professionnelle, je considère qu'il n'y a pas assez d'information pour émettre une opinion là-dessus.

625

Mais ce qui est important, c'est que je pense... le message qu'on voulait lancer, c'est que les gens qui seront responsables du design et de la configuration, tout ça, bien, s'attardent au fait qu'il y aura une fluidité, une sécurité et aussi un respect des infrastructures existantes entourant tout ça qui soient respectés dans le cadre du design.



630

Et, par expérience passée avec les projets qui ont eu lieu entre... soit en accompagnement avec la municipalité et le ministère des Transports, je pense qu'il y a tout le temps eu place à une bonne discussion dans l'évolution du design, là, de ce genre d'intersection-là.

635

Donc, je n'entrevois pas de difficulté, mais disons que je n'ai pas assez d'information ou, disons, c'est tellement sommaire, là, qu'on ne peut pas affirmer que c'est bien ou ce n'est pas bien ou problématique. Il faudrait voir avec des travaux à plus petite échelle, c'est-à-dire avec des plans plus grands.

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

640

Est-ce que vous travaillez ensemble actuellement sur ces accès-là ou s'il y a une communication qui se fait entre le Ministère et vous ou si c'est fait juste dans un sens?

**M. LOUIS LOISELLE :**

645

Bon. Cette étape-là va survenir, à moins que le langage au niveau du Ministère ait changé, mais ils appellent ça habituellement l'étape de l'étude d'avant-projet. Donc, là, non, on n'est pas rendu à cette étape-là puis il faut les comprendre, c'est que tant que le tracé n'est pas retenu...

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

650

Non, mais excusez-moi, là, mais est-ce que vous êtes impliqué dans l'étape d'avant-projet ou si c'est le Ministère qui prépare son avant-projet et ils vont vous le présenter par la suite?

655

**M. LOUIS LOISELLE :**

Ils vont nous impliquer.

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

660

Ils vont vous impliquer.

**M. LOUIS LOISELLE :**

665

Rendu là.

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

670

O.K. Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

675 Puisqu'on parle un petit peu de points techniques, dans le mémoire, à la page 8, en haut, le premier paragraphe, quand vous dites que vous croyez que le tracé pourrait être relocalisé légèrement vers l'Est, derrière le cimetière, je ne demande pas ici un avis d'ingénieur, mais je demande l'avis de quelqu'un qui connaît très bien le milieu. Beaucoup de gens nous ont demandé de passer le trajet à ce niveau-là, derrière la montagne, est-ce que vous pensez que c'est possible?

680 **M. LOUIS LOISELLE :**

Oui, c'est possible. Évidemment, quand on arrive, encore là, dans une étude d'avant-projet, il y a souvent, encore là, du raffinement qui se fait au niveau de l'étude des déblais/remblais, des pentes et probablement que le Ministère a... bien, de ce qu'on nous apprend maintenant, a changé au fil des années tout de même, apparemment, de design, étant donné des événements.

690 Là, on nous parle, par exemple, du cas des Éboulements pour lequel certaines longueurs et certaines pentes ou certaines pentes sur une grande longueur ne doivent plus être dépassées; peut-être que ces normes-là ont été abaissées depuis, chose que je ne sais pas.

695 Mais à mon opinion, oui, minimalement, le tasser sinon le transporter l'autre côté de la couronne, là, de la même montagne qui est un tracé qui avait déjà justement... dont j'ai copié ici, un tracé qui avait déjà été inclus dans ce qu'on appelait, à l'époque, «le contournement Est modifié», daté de 1998. Mais donc, c'est possible, c'est un tracé qui avait déjà été étudié.

**LA PRÉSIDENTE :**

700 On nous a parlé aussi que derrière la montagne, il y avait des terrains contaminés. La Commission a vérifié et je crois qu'il y a un site GERLED quelque part mais on n'arrive pas à situer exactement où il serait. Est-ce que vous avez plus de données sur ça?

**M. LOUIS LOISELLE :**

705 Oui. En fait, le site GERLED, c'est un terrain contaminé, en fait, c'est un dépôt de sable contaminé par les hydrocarbures et ça ne touchait que le tracé, ce qu'ils appelaient le tracé «la bonne voie» de l'année 2000, qui est encore ici situé sur le plan et qui touchait des terres sur le rang des Hamelin.

710 Mais nous, on ne parle pas de ce rendre jusqu'au rang des Hamelin, on parle tout simplement de se déplacer légèrement de l'autre côté du sommet de la montagne, donc le chemin des Hamelin n'est pas touché à ce moment-là et donc, le site n'est pas touché non plus.

**LA PRÉSIDENTE :**

715

D'accord. Alors, merci beaucoup, Monsieur le Maire; merci, Monsieur Loiseau. Ça a été très instructif.

**M. RÉJEAN GAUDREAU :**

720

Merci, Madame la Présidente. Merci, Messieurs les Commissaires.

**LA PRÉSIDENTE :**

725

J'inviterais maintenant monsieur André Riberdy, s'il vous plaît.

**M. ANDRÉ RIBERDY :**

730

Bonjour, Madame.

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour, Monsieur Riberdy.

735

**M. ANDRÉ RIBERDY :**

Moi, c'est pour le même sujet que vous venez juste d'aborder, là, à partir du cimetière, là. Je vais lire, c'est juste trois pages.

740

**«Je m'intéresse au projet de la voie de contournement...**

**LECTURE DU MÉMOIRE**

745

**«Lorsque la Ville a proposé le tracé Pied-de-Côte – qu'on a discuté tantôt, qui était un tunnel sous la piste... la descente de ski, là – il y a eu une mobilisation majeure...**

**LECTURE DU MÉMOIRE**

750

**... à tous les ingrédients pour produire un sinistre important.»**

Je reviens aux audiences qu'il y a eu voilà quelques semaines, là. J'ai posé une question à monsieur Tremblay qui était le représentant, là, qui répondait. Je crois que par... O.K., les réponses qu'ils nous ont... qu'ils m'ont faites ne me satisfont pas.

755

**«Je ne crois pas qu'il soit nécessaire...**

**LECTURE DU MÉMOIRE**

760 En ce qui concerne le gaz naturel, on nous avait dit qu'il n'y avait pas de cohabitation  
entre les véhicules puis le gaz naturel. Présentement, il y a du gaz naturel à la longueur du  
boulevard Ducharme puis les camions passent dessus à tous les jours.

**LECTURE DU MÉMOIRE**

765

**«Le tracé que je propose ici ne dérangera pas d'autres résidents  
comparativement au tracé proposé par le Ministère qui ne fait que déplacer  
le problème.»**

770

Vous avez les croquis, je crois, à la fin, là, de...

**LA PRÉSIDENTE :**

775

Merci, Monsieur Riberdy. En fait, on avait une question un peu sur le croquis, là. Les  
gens vont avoir cette copie-là quand vous aurez terminé votre mémoire, il sera déposé. C'est un  
tracé qui semble être un petit peu différent, je pense, de «la bonne voie», parce qu'on réfère  
toujours à ça.

780

Vous allez me corriger. Ça passe de l'autre côté, en fait, plus à l'Est du lac à l'Ours; c'est  
bien ça?

**M. ANDRÉ RIBERDY :**

785

Bien, c'est parce que monsieur Tremblay a dit qu'il fallait respecter de nouveaux  
pourcentages de pente puis que c'était pour ça qu'il avait décidé d'aller passer dans le cimetière.

790

Bien, si on regarde, en allant plus au nord du lac à l'Ours, il y a déjà une pente qui  
recommence à descendre pour s'en revenir au point, là, de rencontre avec l'ancienne route 155  
Nord. Moi, je crois qu'en se déplaçant plus vers le nord, mais en n'allant pas près des résidents  
du rang des Hamelin, rester entre les deux, ils vont être capables de récupérer le pourcentage de  
pente qu'il parlait. Et deuxièmement, on raccourcirait le tracé d'à peu près 0.9 kilomètre.

795

Si on fait un petit calcul vite, on parle de 2 M \$ du kilomètre, là, pour le tracé complet, ce  
qui récupérerait à peu près 2 M \$ pour les remblais supplémentaires. Je me demande pourquoi  
qu'on vient circuler près des habitations de même, là, c'est...

**LA PRÉSIDENTE :**

800

Mais vous, dans ce tracé-ci, on passe aussi à l'Est des maisons, là, sur le rang des  
Hamelin, là, on est aussi derrière ça ou on passe à l'Est du lac à l'Ours puis ensuite, on revient  
seulement derrière la montagne; c'est ça?

**M. ANDRÉ RIBERDY :**

805 On passe à l'Est et on revient directement derrière la montagne.

**LA PRÉSIDENTE :**

Derrière la montagne.

810

**M. ANDRÉ RIBERDY :**

Exactement.

815

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

**M. ANDRÉ RIBERDY :**

820

Puis on vient rentrer exactement à la même place...

**LA PRÉSIDENTE :**

825

À la même place.

**M. ANDRÉ RIBERDY :**

830 ... que c'est prévu à l'heure actuelle. Il n'y a pas d'expropriations de plus ou de moins qui est à prévoir, là, pour le moment.

**LA PRÉSIDENTE :**

835

D'accord. Merci. Ça va?

Alors, merci beaucoup de votre témoignage, on va en tenir compte. J'aimerais maintenant inviter les représentants de la Chambre de commerce, s'il vous plaît. Bonjour, Madame «Langlois». Bonjour, Monsieur Beaudoin.

840

**M. NORMAND BEAUDOIN :**

Bonjour. C'est madame Langlais.

**LA PRÉSIDENTE :**

845

Langlais, excusez. Ça fait deux fois que je fais cette erreur!

**M. NORMAND BEAUDOIN :**

850 Sinon, je n'aurais pas la bonne personne à côté de moi!

**LA PRÉSIDENTE :**

Je suis désolé!

855

**M. NORMAND BEAUDOIN :**

Il n'y a rien là!

860

Madame la Présidente, Messieurs les Commissaires, ça va être notre résumé du mémoire de la Chambre de commerce du Haut-Saint-Maurice.

865

Les membres de la Chambre de commerce du Haut-Saint-Maurice vous remercient de nous laisser l'opportunité de vous présenter un mémoire dans le cadre du projet de contournement de la ville de La Tuque, route 155, présenté par le ministère des Transports.

870

Comme vous avez pu le constater, en faisant la lecture de notre mémoire, la Chambre est impliquée dans ce dossier depuis plus de 15 ans. Il s'agit donc d'un dossier important pour nos membres.

875

Nous voulons d'abord vous souligner que la Chambre de commerce du Haut-Saint-Maurice ne s'oppose pas au projet présenté par le ministère des Transports de faire une déviation de la route 155 à l'Est de la ville, même s'il y a encore plusieurs points d'interrogation quant aux impacts que ce projet aura.

880

Cependant, la Chambre ne peut pas accepter le projet présenté tel quel à cette audience publique car il y a des points essentiels défendus depuis longtemps par le milieu qui ne sont pas respectés.

885

Comme vous avez déjà pris connaissance du mémoire que la Chambre a déposé la semaine dernière et que vous savez dans quel contexte la Chambre a présenté une série de recommandations, nous irons droit au but cet après-midi.

Ces recommandations reposent sur trois points principaux. Le premier est l'aménagement de trois voies d'accès qui permettront aux usagers de la route d'entrer à La Tuque facilement et de façon sécuritaire. Le deuxième est de s'assurer qu'il n'y aura pas d'étalement commercial au détriment des commerces qui existent déjà. Le troisième est de s'assurer qu'il y aura un affichage et une signalisation efficaces.

890

Les recommandations de la Chambre de commerce du Haut-Saint-Maurice sont les suivantes :

La construction d'une bretelle d'accès au centre de la voie de contournement qui relierait la route 155 au boulevard Ducharme par le chemin Wayagamac. Cette bretelle doit être

895 suffisamment large et bien construite pour permettre la circulation lourde. L'aménagement de cette bretelle doit aussi inclure des mesures pour limiter le bruit pour les résidents du quartier des Arpents Verts.

900 L'aménagement d'un carrefour giratoire à l'entrée sud de la voie de contournement ou d'une autre forme d'intersection qui permettra la fluidité de la circulation en direction de la ville de La Tuque. Si le carrefour giratoire s'avère l'option choisie, il devra être mieux aménagé que celui de Shawinigan récemment construit, qui est mal adapté aux véhicules lourds.

905 La modification de la portion du tracé de l'entrée nord pour que la voie de contournement se termine plus à l'est dans le chemin des Hamelin, afin d'éviter la construction d'une butte de remblais, d'éviter que la voie soit trop près des maisons de la rue Du Coteau et d'éviter les inconvénients reliés au bruit que cela provoquerait pour les résidents du secteur.

910 La modification de l'aménagement de la voie d'accès nord de façon semblable au schéma A du document PR1, annexe 3, pour permettre aux usagers de la route d'avoir un accès facile et sécuritaire à la ville dans les deux sens de la circulation.

915 La participation financière du promoteur pour l'aménagement des panneaux d'affichage à chacune des trois voies d'accès, y compris l'aménagement paysager pour que ces nouvelles portes d'entrée de La Tuque soient visuellement impeccables.

Un plan précis des aménagements paysagers qui seront faits pour limiter au maximum les impacts visuels de la construction du nouveau tracé de la route 155.

920 La réalisation d'un règlement municipal écrit avant le début des travaux pour contrôler l'étalement commercial aux extrémités de la voie de contournement.

925 L'engagement écrit du ministère des Ressources naturelles que les terres publiques qui longent la voie de contournement ne seront pas vendues ou louées à des fins commerciales.

L'adoption d'un projet de règlement municipal avant le début des travaux qui interdira toute forme de construction en bordure de la voie de contournement sur les terrains privés, ainsi qu'à l'extrémité Est de la bretelle d'accès du chemin Wayagamac.

930 Le versement par le gouvernement du Québec d'une aide financière au Comité de développement commercial pour la revitalisation commerciale, afin de contrer les impacts économiques de la relocalisation de la route 155.

935 L'évaluation précise des coûts d'entretien et de réfection que devra assumer annuellement la Ville de La Tuque après la construction de la voie de contournement, incluant le tracé actuel de la route 155, la bretelle du chemin Wayagamac et l'aménagement des panneaux de signalisation aux extrémités du nouveau tracé. Cette somme devra être rendue publique pour que les citoyens en soient informés.

940 La formation d'un comité avec un représentant de la Chambre de commerce, des  
représentants du ministère des Transports et de la Ville de La Tuque qui verra à préparer un  
protocole d'entente en matière d'affichage et de signalisation. Ce comité devra avoir un  
échancier serré pour s'assurer que le protocole d'entente sera signé avant l'inauguration de la  
voie de contournement.

945 La signature d'ententes entre le ministère des Transports et les clubs de motoneige, de  
quad et de randonnée pédestre qui comprendront des solutions acceptables pour les gens du  
milieu latuquois, là où la voie de contournement entre en conflit avec les sentiers.

950 La formation d'un comité regroupant les intervenants locaux, des citoyens, des  
représentants de la municipalité et du ministère des Transports qui sera informé de la  
progression des travaux et du respect des échanciers de façon régulière.

955 Le déménagement du kiosque d'information touristique avant le début de la voie de  
contournement tout en maintenant un kiosque secondaire au Parc des Chutes de la petite rivière  
Bostonnais.

960 Ces recommandations sont proposées par la Chambre de commerce du Haut-Saint-  
Maurice dans un souci de respect de tous les citoyens, les gens d'affaires, les amateurs de  
sports de plein air, les touristes et les usagers de la route 155.

965 La Chambre de commerce du Haut-Saint-Maurice ne s'oppose pas à la construction  
d'une voie de contournement. La chambre désire s'assurer que la voie de contournement qui  
sera construite sera sécuritaire, ainsi que bien aménagée pour le bien-être de tous les Latuquois  
et pour que La Tuque continue d'être une belle terre d'accueil pour l'amateur de nature et  
d'aventures.

970 Les membres de la Chambre de commerce comptent beaucoup sur cette audience  
publique menée par le BAPE pour que le projet soit bonifié et respecte davantage la volonté du  
milieu. Les gens d'affaires latuquois sont parfaitement conscients que leurs demandes  
représentent des dépenses additionnelles pour le gouvernement qui se chiffreront probablement  
en millions de dollars.

975 Même s'ils sont des ardents défenseurs de la saine gestion des deniers publics, les gens  
d'affaires de La Tuque souhaitent que le gouvernement du Québec ne réalise pas un projet  
insatisfaisant pour le milieu simplement par mesure d'économie.

980 La construction d'une voie de contournement dans un milieu de vie qui souffre déjà de  
plusieurs problèmes économiques doit être un projet très réfléchi et bien préparé. Les gens  
d'affaires comptent aussi beaucoup sur la bonne volonté de la Ville de La Tuque qui devra faire  
preuve d'une excellente vision à long terme de son développement pour contrer les effets  
négatifs de la voie de contournement.



985 Les efforts de rapprochement des intervenants économiques avec les autorités  
municipales portent fruit. La Chambre espère que ce partenariat va perdurer pour que la voie de  
contournement se réalise une fois pour toutes.

990 Si l'ensemble du milieu latuquois est bien préparé à la construction d'une voie de  
contournement, la Chambre de commerce du Haut-Saint-Maurice est persuadée que La Tuque  
saura en tirer profit.

995 Il faut, bien entendu, pour cela que le projet soit bonifié, car sinon le milieu latuquois  
mettra beaucoup plus d'énergie à tenter de convaincre le ministère des Transports d'apporter des  
changements, qu'à travailler à se développer pour devenir une ville plus attirante pour les gens  
de passage.

1000 La Chambre de commerce du Haut-Saint-Maurice croit donc que ce projet de  
contournement doit être le plus près possible de la perfection dès le départ car les gens d'affaires  
de La Tuque savent très bien que lorsque le gouvernement du Québec aura investi plus de  
25 M \$ à La Tuque, il faudra bien des années pour convaincre d'en ajouter davantage.

1005 Nous vous remercions de votre écoute attentive. Je profite de l'occasion pour remercier  
tous les gens de l'équipe du BAPE qui ont répondu à nos questions à maintes reprises avec  
beaucoup de professionnalisme au cours des dernières semaines et qui nous ont très bien  
guidés dans le processus de consultation pour nous aider à mieux nous préparer. On est  
maintenant prêt à répondre à vos questions.

**LA PRÉSIDENTE :**

1010 Merci, monsieur Beaudoin.

J'aimerais d'abord vérifier avec vous, quand vous dites que la Chambre actuellement  
représente 181 entreprises, c'est sur un nombre de combien?

1015 **M. NORMAND BEAUDOIN :**

Sur un nombre total d'environ 500.

**LA PRÉSIDENTE :**

1020 D'accord.

1025 Aussi, un autre point pour qu'on puisse tous parler de la même chose quand... vous faites  
un historique d'ailleurs très intéressant, qu'on a beaucoup apprécié, mais vous parlez qu'au  
départ, vous vouliez appuyer une variante ou une voie de contournement qui débutait à la  
bretelle. Alors ça, c'était un peu le tracé, finalement, qui s'appelait «la grande voie», j'imagine, là,  
on a sorti les cartes et puis vous me corrigez, si on parle de la même chose ou pas, c'est le  
contournement Est modifié; c'était ça au départ que la Chambre appuyait?

1030 **M. NORMAND BEAUDOIN :**

Là, je vais laisser Hélène répondre.

1035 **Mme HÉLÈNE LANGLAIS :**

Quand on parle de ce tracé-là, c'est le tracé que le ministre Jacques Brassard était venu annoncer en 1997. Il ressemble beaucoup au projet qui est présenté au BAPE présentement. La grande différence, c'est qu'au lieu de commencer avant le quartier Filion, il commençait dans la bretelle du chemin Wayagamac.

1040

Autrement dit, les gens continuaient d'emprunter le boulevard tant qu'il y avait quatre voies puis quand le quatre voies finissait, là, ça devenait une voie en dehors de la ville.

1045 La première fois que la Chambre a appuyé un tracé, c'était celui-là. Puis éventuellement, bon, là, il y a eu des pressions -- c'est expliqué dans le mémoire -- il y a eu des pressions au niveau local pour dire : «Non, il faut sortir du boulevard Ducharme.» Tous ceux que ça passe devant chez eux disaient : «Non, nous autres aussi on veut que ça passe ailleurs.»

1050 La Chambre, comme l'a dit tout à l'heure la Ville de La Tuque en présentant son mémoire, la Chambre a fait partie d'un comité de promotion, a travaillé sur le dossier en collaboration. Donc, à un moment donné, bon, la Chambre est venue à la conclusion que, oui, on pouvait appuyer «la bonne voie», à ce moment-là. C'est comme ça que le dossier a évolué. Mais quand on parle de ce tracé-là, c'est le tracé présenté par le ministre Brassard en 1997.

1055 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Merci. Monsieur Dériger.

1060 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Peut-être pour poursuivre sur le tracé de monsieur Brassard. Pour la Chambre de commerce, est-ce que c'était un tracé plus acceptable en termes économiques, en termes d'impacts, par exemple, sur les commerces de passage, les commerces de transit?

1065 Est-ce que le tracé qui était proposé à ce moment-là avait moins d'impacts, par exemple, que celui qui est actuellement présenté, selon vous, selon la Chambre de commerce?

**Mme HÉLÈNE LANGLAIS :**

1070 De ce que je sais du dossier, parce que moi, je suis devenue directrice générale de la Chambre seulement en septembre dernier, sauf que j'ai lu tous les procès-verbaux de la Chambre de commerce depuis le début, depuis les 20 années de la Chambre, et puis de ce qu'on peut comprendre en lisant les procès-verbaux des discussions qu'il y a eu au niveau des

1075 C.A., parce que les C.A. changent beaucoup, hein, c'est beaucoup des gens différents, donc les opinions changent aussi en même temps, là.

1080 De ce qu'on peut sentir du dossier, c'était, à ce moment-là, la première fois que les membres de la Chambre pouvaient dire : «Ah, oui, ça, c'est intéressant comme tracé!» Avant, il n'en était même pas question. Aussitôt qu'ils parlaient de voie de contournement, c'était... c'est non.

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

1085 Donc, c'est le premier tracé que vous avez vu, là...

**Mme HÉLÈNE LANGLAIS :**

Oui.

1090 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

... de contournement?

**Mme HÉLÈNE LANGLAIS :**

1095 C'est le premier tracé où on peut voir, en lisant les procès-verbaux de la Chambre, que oups!, la Chambre dit : «Ah, ça, c'est intéressant comme tracé.» C'est sûr qu'après, il y a de l'évolution, la Chambre a participé dans les comités puis chacun a évolué dans son opinion aussi du projet, là.

1100 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

1105 Comme dans votre mémoire aussi, vous parlez aussi au début que c'était un tracé qui était pour seulement les camions.

**Mme HÉLÈNE LANGLAIS :**

1110 Au départ, départ, la première fois que la Chambre s'était intéressée au dossier de la voie de contournement, ce qui avait été proposé, c'était une route de camions. Et à un moment donné, il y a eu une longue période où on ne parlait pas de ce dossier-là. Et tout d'un coup, il a... à l'époque, c'était le député Jean-Pierre Jolivet, il était revenu en disant : «On va faire une route de camions.» Ça, ça aurait été l'option parfaite pour les gens de la Chambre de commerce.

1115 Il était d'accord qu'il fallait sortir les camions de la ville de La Tuque, que ce n'était pas drôle de vivre avec ça. Mais eux, ils auraient aimé que les voitures restent à l'intérieur.

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

C'est-à-dire les voitures des touristes en transit ou...

1120

**Mme HÉLÈNE LANGLAIS :**

Oui, c'est ça.

1125

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

... demeurent dans la ville, mais que les camions sortent.

**Mme HÉLÈNE LANGLAIS :**

1130

Ça, c'était le compromis parfait pour les gens d'affaires. Sauf que, aussitôt... pas longtemps après que monsieur Jolivet ait parlé de cette possibilité-là, le ministère... ses gens du ministère du Transport sont venus expliquer : «C'est impossible parce que si on fait une route de camions, ça ne pourra pas être la 155, et il est impossible d'interdire à un camion d'emprunter la route 155.»

1135

Donc, si le tracé 155 est encore en ville, le camionneur, lui, il aurait le choix. Tu ne pourrais pas lui donner une contravention parce qu'il passerait en ville, parce qu'il utilise le tracé de la route 155.

1140

Donc là, c'est devenu comme quelque chose qui a tombé à l'eau tout de suite. Mais effectivement, s'il y avait eu une possibilité de faire une route qui aurait été exclusivement pour les camions lourds, ça aurait été l'option préférée des gens d'affaires.

1145

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

O.K. Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

1150

Monsieur Mercier.

**M. MICHEL MERCIER, commissaire :**

1155

Votre dernière recommandation, vous recommandez de déménager le kiosque d'information touristique.

**M. NORMAND BEAUDOIN :**

1160

Oui, certainement.

**M. MICHEL MERCIER, commissaire :**

1165 Est-ce que vous en avez discuté avec la Ville sur cette possibilité de déménager le kiosque?

**M. NORMAND BEAUDOIN :**

1170 Non, on n'en a pas discuté avec la Ville. Moi, j'ai fait partie du comité qui a été visiter à Val-d'Or et Saint-Ferdinand et c'est suite aux recommandations faites par ces gens-là que nous, on a ajouté cette recommandation-là dans notre mémoire.

**M. MICHEL MERCIER, commissaire :**

1175 Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

1180 On peut parler maintenant de la revitalisation commerciale. Donc, vous parlez, dans votre mémoire, vous dites que vous avez un plan, finalement, d'orientation qui pourrait inciter, là, différents intervenants socio-économiques du milieu.

1185 Est-ce que ce serait possible d'avoir une copie de ce plan de revitalisation que vous avez préparé?

**Mme HÉLÈNE LANGLAIS :**

1190 Oui, certainement. Sauf que ça, c'est le plan du Comité de développement commercial qui va suivre après nous. Ce qu'il faut comprendre, c'est que le Comité de développement commercial est un comité de concertation sur lequel siège la Ville et sur lequel siègent la Chambre de commerce, la SDC, le Conseil de la Nation Atikamekw, en fait, vous avez toute la liste.

1195 Et dans notre plan stratégique du comité, il y a des points où on dit : «Le maître d'œuvre de ce point-là, c'est la Chambre de commerce. Le maître d'œuvre de ce point-là, c'est la Ville de La Tuque.» Donc, c'est le plus beau plan que vous ne pouvez pas avoir, parce qu'on a toutes les actions de chacun selon son mandat qu'il a à remplir.

1200 Il n'est peut-être pas... en tout cas, Martine Caron, tout à l'heure, pourra vous le dire plus que moi, il n'est peut-être pas final fini, parce qu'on travaille encore dessus, mais à mon avis, c'est le plus beau plan que vous ne pouvez pas avoir pour parler de revitalisation commerciale, ce qu'on veut faire à long terme à La Tuque.

**LA PRÉSIDENTE :**

1205 Alors, on leur demandera tout à l'heure, oui, de le déposer.

1210 Vous avez eu, du gouvernement fédéral, une somme de 100 000 \$ dans le cadre du programme, là, qui doit aider les collectivités qui souffrent de la crise du bois d'œuvre. Est-ce que vous avez de la documentation que vous pourriez nous déposer, qui nous donnerait, en tout cas, les grands objectifs du programme et qui nous expliquerait un petit peu les raisons pour lesquelles vous vous êtes qualifiés – félicitations, là – mais il y a sûrement des points intéressants qu'on aimerait avoir?

1215 **M. NORMAND BEAUDOIN :**

Encore une fois, ça va être le Comité de développement commercial qui va vous le remettre.

1220 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Merci.

**Mme HÉLÈNE LANGLAIS :**

1225

On a le projet qui a été déposé dans le cadre de ce programme-là qui est un projet complet, un document boudiné, là, qui a été déposé pour obtenir la demande.

**LA PRÉSIDENTE :**

1230

D'accord. J'aimerais revenir maintenant à votre première recommandation pour la bretelle. Quand vous dites que ça devrait inclure des mesures pour limiter le bruit pour les résidents du quartier des Arpents Verts, est-ce que vous avez discuté en quoi pourraient consister ces mesures-là ou si, comme des gens nous ont dit hier, on laisse ça plus aux gens plus techniques?

1235

**M. NORMAND BEAUDOIN :**

1240 Bien, c'est justement, il faut remettre ça aux gens plus techniques. Nous, c'est tout simplement... on s'aperçoit qu'il peut y avoir dérangement pour les gens là-bas. De quelle façon, ils peuvent atténuer le bruit? Bien là, c'est les experts qui peuvent répondre, le Ministère, hein.

**LA PRÉSIDENTE :**

1245

D'accord.

1250 Il y a aussi... on aimerait savoir, à la page 9 du mémoire, là, vous parlez du commerce de détail de 100 M \$. L'étude d'ailleurs qui a été déposée, Profil-Achat, est très intéressante, mais pour nous, on a finalement un peu ce qui se passe au niveau des achats réfléchis et semi-réfléchis, mais il n'y a aucune information, finalement, sur l'évaluation du marché de commerce de transit. Et on se demandait si vous, en tant que Chambre de commerce, vous pouviez nous aider puis nous déposer des données sur ce secteur-là.

**Mme HÉLÈNE LANGLAIS :**

1255

On n'a aucune donnée là-dessus et on s'est rendu compte, nous aussi, de cet aspect-là après la première partie des audiences publiques. On s'est dit : ouais, c'est vrai, on a le chiffre de 100 M \$ mais c'est le 100 M \$ commerce local, ce que les ménages dépensent finalement à La Tuque.

1260

On n'a pas l'idée de ce qui se dépense vraiment des gens en transit. À ce moment-là, le seul moyen qu'on verrait d'évaluer ça, ça aurait été d'avoir le chiffre d'affaires réel de chacune des entreprises, finalement, puis d'enlever 100 M \$ puis là... d'enlever 100 M \$ moins les pertes économiques de 26 M \$, il reste à peu près 75 M \$, puis de faire le calcul par rapport aux chiffres réels de ventes.

1265

Naturellement, ce n'est pas des données qu'on possède, là. Mais non, à ma connaissance, en tout cas, au niveau de la Chambre de commerce, il n'y a aucune étude qui a été faite pour mesurer cet aspect-là du commerce de détail.

1270

**LA PRÉSIDENTE :**

On regardait aujourd'hui, la Commission est allée refaire un peu une visite de site, là, parce que rendu à ce stage-ci, on connaît pas mal plus la ville de La Tuque puis il y avait des points de repère qu'on voulait revérifier.

1275

Nous, on doit naturellement regarder tout ce qui est sur la table en termes de tracés qui ont déjà été proposés et on a regardé à nouveau le tracé B, B' qui emprunterait la rue Tessier. Et il y a un monsieur, hier, qui nous disait que c'était vraiment assez large comme possibilité de faire... en tout cas, il y aurait l'espace de faire un tracé urbain.

1280

On s'est rendu compte que sur la rue Saint-François, il y avait des cafés-terrasses. Vous qui avez regardé très en détail, finalement, la revitalisation du centre-ville, pour vous, le tracé urbain, est-ce que ça causerait un problème?

1285

**M. NORMAND BEAUDOIN :**

Bien, le tracé urbain, c'est certain que, encore une fois, je reviens aux visites que j'ai faites dont Saint-Ferdinand, depuis qu'ils ont eu leur voie de contournement, ils ont développé un peu, je dirais, leur centre-ville. Ils ont mis des cafés-terrasses, et cetera, qu'ils n'avaient pas avant.

1290

Ça fait que là, vous, vous me dites : «S'il y a des cafés-terrasses, est-ce que le trafic va nuire?»

1295

**LA PRÉSIDENTE :**

1300

Non, c'est-à-dire dans le sens : est-ce que vous voulez développer plus ce secteur-là ou si vous allez un peu plus à l'est, si vous voulez? Si, par exemple, l'emprise... -- je ne sais pas si vous étiez à la visite de site, là, avec...

**M. NORMAND BEAUDOIN :**

1305

Non.

**LA PRÉSIDENTE :**

1310

... le ministère des Transports. C'est l'emprise ferroviaire puis on traverse finalement pour se rendre à la rue Tessier. Pour vous, on n'a pas eu votre plan encore, le revitalisation du centre-ville, vous allez l'accentuer exactement sur quelles rues?

**Mme HÉLÈNE LANGLAIS :**

1315

L'endroit où passe le sentier... pas le sentier, le tracé B, B' par l'arrière de la rue Tessier n'est pas inclus dans le centre-ville, dans le quadrilatère du centre-ville. Le quadrilatère du centre-ville arrête avec la rue Tessier. Donc, ce tracé-là, il passerait à l'arrière de la limite du centre-ville.

1320

Nous, on avait un membre du comité de la Chambre qui a participé à la visite, on a eu des discussions là-dessus après la visite justement. C'est certain que le tracé B, B', il amène un côté que les gens d'affaires ont toujours apporté comme argument, c'est-à-dire d'essayer de pas trop sortir le trafic.

1325

Sauf que ce n'est pas un tracé sur lequel il y a eu des discussions au niveau de la Chambre. C'est un peu nouveau, si vous voulez, tu sais, il n'y a pas eu d'étude comme telle pour dire : on proposerait-tu celui-là plutôt qu'un autre?

1330

Et s'il n'avait pas été retenu plus que ça dans le milieu, c'est simplement parce qu'il n'empêchait pas tout le trafic sur le boulevard Ducharme, en avant de l'hôpital, c'est très problématique, la route est quand même... les maisons sont proches des trottoirs et tout ça. Donc, c'est pour ça que les gens n'y avaient... Puis en plus, le secteur de la rue Beckler... qui est un petit peu plus loin, est considéré comme le patrimoine de La Tuque. Ça fait que pour les gens, c'est un petit peu bizarre de dire, on va transporter tout le trafic dans un coin qui est relativement tranquille.

1335

Dans l'esprit, en tout cas, du comité, quand ce tracé-là est arrivé, c'était un peu comme de dire, on fait juste déplacer le problème, donc on ne s'en occupe pas. Mais effectivement, on a un membre de la Chambre qui a participé aux visites et qui nous a dit peut-être que ça aurait été une bonne chose si on l'avait étudié.

1340



Moi, d'après ce que j'ai lu dans les procès-verbaux, en 1997, le fait de partir du chemin Wayagamac puis de s'en aller au nord, ça, c'était plus acceptable parce que ça les amenait quand même dans la ville, ils avaient l'option de choisir d'aller tout droit.

1345 Et si je me souviens bien du dossier, mais peut-être que je peux me tromper, mais si je me souviens bien du dossier, le tracé B, B' était à peu près en même temps, là, tu sais, c'était à peu près les mêmes années où est-ce qu'on a amené ça. Donc, l'option de partir de Wayagamac puis d'aller dans la montagne avait été favorisée plutôt que de continuer de passer en avant de l'hôpital puis de continuer de passer dans la section du boulevard Ducharme, juste  
1350 avant d'arriver à la rue Commerciale, où là, les maisons sont collées sur le trottoir.

Mais ce n'est pas un tracé dont on a des traces de discussions comme quoi qu'il a vraiment été étudié ou vraiment... on n'a à peu près rien sur lequel s'appuyer.

1355 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, je vous remercie beaucoup de votre participation.

**M. NORMAND BEAUDOIN :**

1360

Merci, Madame.

**LA PRÉSIDENTE :**

1365

Nous allons prendre maintenant une pause jusqu'à 3 h 10. Merci.

**14 h 51 – SUSPENSION DE LA SÉANCE**

**15 h 13 – REPRISE DE LA SÉANCE**

1370 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, j'inviterais maintenant la représentante du Comité de développement commercial de La Tuque, s'il vous plaît. Madame Martine Caron, c'est bien ça. Bonjour, madame.

1375 **Mme MARTINE CARON :**

Bonjour. Alors, Madame la Présidente, Messieurs les Commissaires. En fait, ce que j'allais faire, je n'avais pas l'intention de vous faire une lecture complète du document, du mémoire, mais plutôt souligner les points importants, là, qui nous ont motivés à vous présenter le  
1380 document.

Tout d'abord, peut-être juste pour bien resituer. Le Comité de développement commercial, c'est né d'un désir des intervenants économiques du milieu afin de prendre des actions pour revitaliser le secteur, surtout le secteur commercial.

1385

1390

Alors, les partenaires de ce comité – ce qu'il faudrait aussi préciser, ce comité n'a pas une entité légale, mais il est bien formé suite à une volonté du milieu. Dans les partenaires, nous avons la Société d'aide au développement des collectivités, le Conseil local de développement, Ville de La Tuque, Chambre de commerce, Société de développement commercial, le Conseil de la Nation Atikamekw, le Centre local d'emploi et aussi des commerçants.

1395

Bon. Dans un deuxième temps, ce que j'aimerais souligner, c'est tout d'abord les intérêts qui ont motivé le comité à présenter un mémoire. Ce qui est important pour le comité, c'était d'exprimer à la Commission ses préoccupations par rapport aux répercussions possibles du projet sur les actions de revitalisation entreprises.

1400

Alors, je pense qu'il faut comprendre que ça fait maintenant cinq ans que le comité travaille et il y a eu des investissements, que ce soit en temps, en argent et dans le milieu. Alors, ce serait important que ces choses-là ne soient pas négligées.

1405

Dans un deuxième temps aussi, et comme vous l'avez vu, là, tout à l'heure, le comité tient à souligner l'importance des mémoires qui ont été présentés par ces autres partenaires dont, en l'occurrence, la Chambre de commerce.

1410

Les préoccupations du Comité de développement commercial. Alors, il y en a de cinq ordres. Tout d'abord, ce qu'il faut bien comprendre, c'est que de toutes les préoccupations du comité, la réalisation de la voie de contournement demeure la principale. Alors, le projet en soi est important et nécessaire afin d'améliorer la qualité de vie et la sécurité des résidents de La Tuque.

1415

Le comité ne remet en aucun temps cet élément en question. Ce sont les impacts économiques reliés à l'avènement du projet qui amènent le comité à proposer des ajustements pour, sinon diminuer, à tout le moins contrôler les répercussions possibles.

1420

Alors, le premier facteur, ce qu'on voulait souligner, c'était les facteurs auxquels fait face le développement économique de La Tuque. Donc, une des préoccupations du comité fait référence aux impacts économiques.

Ce qu'on pourrait dire, à première vue, les impacts économiques tels qu'ils ont été présentés, là, dans l'étude d'impact économique fournie par le Ministère peuvent sembler négligeables.

1425

Mais ceci est sans prendre en compte le contexte économique actuel de La Tuque. Alors, le comité considère qu'il est important de remettre en contexte ces résultats.

Aussi, il est nécessaire ici de distinguer que ces éléments ne sont en rien influencés par le projet de la voie de contournement, mais bien plutôt qu'ils se doivent d'être pris en considération afin de mieux évaluer les impacts économiques du projet.

1430 Alors, une petite analyse, sans vouloir, là, rentrer dans les grands détails, mais une petite analyse du contexte économique de La Tuque, je pense qu'un des premiers éléments à considérer, La Tuque est une région, ce qu'on dit une région ressource, région éloignée. Moi, ici dans le mémoire, on a parlé de région périphérique.

1435 Présentement, c'est à la grandeur du Québec que ça se vit, les régions périphériques font face à ce qu'on peut qualifier des tendances lourdes. Ce qu'on définit par «tendances lourdes», ce sont, entre autres, l'exode de la population vers les centres urbains ainsi que la main-d'œuvre qualifiée. Alors ça, c'est un contexte particulier qui n'est pas unique à La Tuque, mais qui devrait être pris en considération.

1440 L'autre facteur aussi à considérer, c'est que l'économie locale de La Tuque est principalement l'industrie forestière, donc mono-industriel. À cet égard, ce qu'on peut aussi ajouter, c'est que la crise du bois d'œuvre va frapper quand même assez durement la région.

1445 Donc, en ayant une industrie mono-industrielle, en ayant ce statut-là, ça devient, à ce moment-là, peut-être un secteur un peu plus fragile, quand on parle d'impacts économiques éventuels de la voie de contournement.

1450 Donc, suite à ça, c'est que une des recommandations pour essayer de contrer ces effets possibles et des choses comme ça, c'est que le gouvernement provincial appuie financièrement les actions du Comité de développement commercial afin de contrer les effets des impacts économiques de la voie de contournement.

1455 Dans ce sens-là, le milieu devient proactif et de par sa préparation peut donc, sans nécessairement l'empêcher, amoindrir ce qui pourrait fragiliser davantage le milieu.

1460 Deuxième élément à prendre en considération, c'est assurer une fluidité, une facilité et une sécurité à tous les points d'accès. Alors, depuis sa mise sur pied, le comité travaille à mettre sur place des conditions favorables pour attirer des investissements et renforcer le dynamisme du centre-ville.

1465 Des actions seront entreprises prochainement pour offrir des activités au centre-ville afin de créer un milieu de vie animé et accueillant. Bien que ces activités ne s'intéressent pas seulement aux visiteurs, il est important que l'accès à la ville, à la suite de la construction de la voie de contournement, soit fluide, facile, sécuritaire. Essentiellement, que les points d'accès ne viennent pas décourager les visiteurs à entrer dans la ville.

1470 Notre recommandation, par rapport à ce facteur, c'est que le ministère des Transport reconsidère sa proposition concernant le type d'accès aux différents points d'entrée de la ville, en accordant son attention en priorité aux éléments tels que la fluidité, la facilité et la sécurité. Ce qui est apporté aussi, c'est que la proposition actuelle d'accès en T n'est pas satisfaisante.

Troisième élément, c'est une bretelle d'accès par le chemin Wayagamac. Le comité considère qu'il est important qu'un accès soit possible à cet endroit afin de favoriser les livraisons

1475 des entreprises du secteur et aussi des commerces, entre autres, du centre commercial et  
commerces environnants.

Ce qu'il faudrait aussi, c'est que la bretelle d'accès devient aussi un accès  
supplémentaire et qui nous permet d'inviter une seconde fois les visiteurs à rentrer dans la ville.

1480

Nos recommandations par rapport à ce point-là, c'est que le ministère du Transport  
considère la bretelle du chemin Wayagamac comme faisant partie intégrante du projet et  
l'aménage de façon à assurer une circulation sécuritaire du trafic lourd et aussi qu'elle soit non  
contraignante pour les résidents du secteur.

1485

Quatrième élément, un affichage adéquat aux points d'accès qui reflète l'image  
développée par le Comité de développement commercial. En mars dernier, le comité dévoilait  
son nouveau concept visuel pour la ville.

1490

Je ne sais pas si vous avez peut-être eu l'occasion, là, de voir les nouveaux panneaux qui  
ont été installés au centre-ville et il y a toute une autre partie aussi du projet qui va bientôt être  
installé.

1495

Donc, un des objectifs poursuivis par ce projet est de mettre en valeur le secteur  
commercial de la région et offrir à la population un cadre de vie agréable qui contribue à la fierté  
des Latuquois et Latuquoises.

1500

Cette image se doit donc d'être reflétée aux points d'accès de la ville. Alors, il devient  
important pour nous que le comité d'affichage, proposé par le ministère du Transport, ajuste leurs  
travaux sur l'image que le Comité de développement commercial développe pour le centre-ville.

Cinquième point, interdiction de développement commercial aux abords de la voie de  
contournement ainsi qu'aux extrémités.

1505

Afin d'éviter un étalement commercial et d'affaiblir les commerces existants, des actions  
sont à entreprendre pour empêcher un développement commercial aux abords de la voie de  
contournement ainsi qu'aux extrémités.

1510

Il est présentement important de maximiser les efforts afin de consolider le secteur  
commercial actuel. Le territoire d'intervention du comité se situe sur l'ensemble de la région,  
mais focalise actuellement sur le développement d'un centre-ville fort et qui rayonnera sur  
l'ensemble.

1515

À cet effet, le comité a débuté une réflexion concernant l'élaboration d'un plan de  
localisation commercial lui permettant de mieux cibler les types de commerces à développer ainsi  
que leurs localisations.

1520 Donc, dans cette voie, il est important que le conseil municipal ainsi que le ministère des Ressources naturelles réglementent le zonage le long de la voie de contournement ainsi qu'aux extrémités afin d'empêcher tout nouveau développement commercial.

En conclusion, j'aimerais souligner que depuis les cinq dernières années, efforts et argent ont été investis afin de se donner des outils pour revitaliser le secteur commercial de La Tuque.

1525 Tout dernièrement, les membres du comité ont été témoins d'une nouvelle énergie qui semble émerger, il ne faudrait pas que ce fragile pas vers l'avant soit ébranlé par l'avènement d'un projet qui se veut d'abord et avant tout une amélioration de la qualité de vie des Latuquois et Latuquoises.

1530 Alors, en vous remerciant de votre écoute. Madame la Présidente et Messieurs les Commissaires, je suis à votre disposition pour les questions.

**LA PRÉSIDENTE :**

1535 Merci, madame Caron.

Tout à l'heure, vous avez sûrement entendu ma requête du dépôt du plan de revitalisation de la ville, est-ce que ce serait possible?

1540 **Mme MARTINE CARON :**

1545 Bon. À ce point-là, ce que je devrais d'abord souligner, c'est que le plan, ce qu'on appelle, nous, le scénario de revitalisation est élaboré conjointement, là, avec les partenaires que je vous ai mentionnés tout à l'heure et il est présentement à l'étude, on est en train de le travailler.

1550 Donc, il n'est pas final, il n'est pas validé à cent pour cent non plus par l'ensemble des partenaires. Donc, ça pourrait être un document qui pourrait être mis à la consultation pour vous, les commissaires, mais ça ne peut pas être d'objet public pour l'instant, étant donné qu'il n'est pas validé par l'ensemble des partenaires.

**LA PRÉSIDENTE :**

1555 Est-ce qu'il y a un sommaire exécutif?

**Mme MARTINE CARON :**

1560 Il n'y a pas de sommaire exécutif. Mais par contre, tout à l'heure, vous mentionniez le projet qui avait été demandé dans le cadre, là, d'une demande d'aide financière, là. Ça, ce projet-là est possible et aussi à l'intérieur, c'est, si on veut, une première version du scénario qui faisait partie de cette demande.

Alors déjà, ça vous donnerait un bon exemple des différentes actions que le comité a entreprises et désire entreprendre, là, et continue à travailler.

1565

**LA PRÉSIDENTE :**

En fait, ce serait bien d'avoir le document, on pourra le regarder puis si on juge qu'il est d'utilité publique, on pourra se reparler.

1570

**Mme MARTINE CARON :**

Oui. Oui, certainement.

1575

**LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce qu'on peut fonctionner comme ça?

**Mme MARTINE CARON :**

1580

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

1585

J'aimerais savoir un petit peu, au niveau de ce plan-là, où est-ce que vous en êtes rendus? À part, bon, vous parliez tout à l'heure, là, qu'il y avait des panneaux dans la ville, et cetera. Vous, vous considérez que le projet, vous êtes rendus à 50 % de sa réalisation, 60 %, et cetera?

1590

**Mme MARTINE CARON :**

Non, on est au tout début. Et ce que je peux peut-être expliquer, au niveau... bien, en fait, dans l'historique, vous avez vu quand même qu'il y avait déjà beaucoup d'actions qui avaient été entreprises par le comité, mais ça a été, bon, si on veut... les premières années, là, qui permettent au milieu, en se mobilisant, de d'abord s'ajuster au niveau de la vision; après ça, d'orienter les actions, bon, d'obtenir des données pour mieux porter un diagnostic.

1595

Ça fait que les actions dont on vous parle, je dirais que c'est peut-être réalisé à 10 %. On est vraiment au tout début. Et c'est d'ailleurs aussi... en fait, le plan a été accepté par le ministère du Développement économique Canada en 2003. Moi, j'ai débuté en janvier le travail.

1600

**LA PRÉSIDENTE :**

Parce qu'on essaie de voir, quand vous parlez dans votre mémoire que vous aimeriez que la tendance soit complètement renversée par rapport à la construction de la voie de la route, je ne vous demanderai pas en termes d'années, combien d'années ça vous prendrait, mais c'est

1605

ça qu'on essayait de voir, où est-ce que vous en étiez rendus et pour essayer d'évaluer un petit peu qu'est-ce qui restait à faire et combien de temps ça vous prendrait à réaliser ce que...

1610 **Mme MARTINE CARON :**

O.K.

**LA PRÉSIDENTE :**

1615

... vous considérez, vous, encore important. Peut-être que vous pourriez préciser...

**Mme MARTINE CARON :**

1620

Oui, bien...

**LA PRÉSIDENTE :**

1625

... aussi les éléments importants qui devraient être réalisés avant qu'il y ait la réalisation du projet.

**Mme MARTINE CARON :**

1630

Oui, je pense que ce qui arrive présentement, on a porté des actions sur essayer de décorer, d'aménager le centre-ville d'une façon attrayante et donc, ça, c'est déjà un bon pas de fait. Maintenant, c'est de consolider davantage au niveau de la dynamique, je dirais, entre l'achat... les consommateurs et les commerçants. Ça fait que ça, c'est une grosse problématique sur laquelle il faut se pencher et travailler dans les prochaines années, je dirais dans un court terme. Alors, il y a ça.

1635

Ce que je pourrais dire, en fait, si on regarde finalement – je retourne, là, lors de la présentation des études d'impacts économiques... le milieu est en train de se remettre en action, de se reprendre concernant une annonce qui a été faite voilà trois, quatre ans, là, avec le profil-achat, ça a quand même été un dur coup pour le milieu.

1640

Et là, on vient rajouter comme, bien, c'est juste 5 M \$ ou c'est juste 4 M \$, c'est comme... au niveau du milieu, ça vient... oui, mais ça s'ajoute déjà à ce qu'on vit. Et après ça, il y a eu la crise du bois d'œuvre. Là, c'est comme... quand est-ce que ça va finir? Ça devient un petit peu décourageant.

1645

**LA PRÉSIDENTE :**

1650

Vous mentionnez aussi dans votre mémoire qu'il y aurait un effort à faire pour protéger le patrimoine existant. Bon, on sait qu'il y a des belles propriétés près de la rue Tessier, il y a le circuit Félix-Leclerc, est-ce que vous pourriez nous donner plus d'informations? Est-ce que votre comité a identifié vraiment des choses spécifiques en termes de patrimoine à protéger?

**Mme MARTINE CARON :**

1655 Il y a déjà des éléments qui ont été identifiés soit par Tourisme Haut-Saint-Maurice ou  
dans la MRC, dans le temps, et la Société aussi historique, là, travaille conjointement. Nous, on  
n'a pas vraiment identifié. Présentement, on part avec ce qui a déjà été identifié, donc le circuit,  
oui, Félix-Leclerc, qui identifie les secteurs dans le centre-ville et même le long aussi, là, de la  
155.

1660

Nous, ce qu'on veut, c'est renforcer, je dirais, ces bâtiments-là en les intégrant, là,  
davantage, là, pour qu'ils deviennent vraiment reconnus au niveau aussi commercial, avec leur  
potentiel, là, comme milieu touristique pour le centre-ville.

1665

**LA PRÉSIDENTE :**

C'est ça. Vous parlez beaucoup de tourisme, finalement, d'orientation vers le tourisme.

**Mme MARTINE CARON :**

1670

Dans cette section-là. Dans cette section-là, oui. Mais, en fait, dans ce que je vais vous  
remettre, on a, dans la première partie, là, ce que je dirais le premier plan d'action, nous avons  
ciblé quatre groupes essentiellement avec lesquels on voulait travailler pour la revitalisation  
commerciale, donc au niveau... avec les élus, donc rapprocher le travail davantage avec les élus,  
1675 travailler aussi au niveau de toute la communauté autochtone.

Il y avait les visiteurs et il y avait aussi les consommateurs et les travailleurs. En fait, c'est  
cinq groupes. Alors donc, les visiteurs sont un des groupes ciblés.

1680

**LA PRÉSIDENTE :**

Et quand vous parlez de commerces à développer, est-ce que c'est seulement au centre-  
ville ou si vous avez identifié d'autres secteurs de la ville?

1685

**Mme MARTINE CARON :**

Présentement, notre plan de localisation commerciale est centralisé pour le centre-ville.  
Mais ça, ça avait été clarifié au niveau du Comité de développement commercial, son territoire  
d'intervention et sur l'ensemble. Mais à ce point-ci, on s'est penché spécifiquement sur le centre-  
ville.  
1690

**LA PRÉSIDENTE :**

1695

Puis vous, est-ce que vous avez des données, disons, dans les cinq dernières années  
sur des annonces de projet, des données sur la croissance au niveau économique? Parce qu'on  
a vu dans l'étude d'impact qu'il y avait une décroissance, vous en parlez aussi. Est-ce que vous



avez des données plus précises sur ça, est-ce que vous avez des études que vous pourriez déposer?

1700 **Mme MARTINE CARON :**

Non. Moi, je n'ai pas d'étude. À ce moment-là, ce serait peut-être le partenaire, notre partenaire alentour de la table, là, le Centre local de développement qui a des choses en ce sens-là, des données, donc peut-être pas nécessairement des études mais des données qui  
1705 permettraient, là... comparatives.

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Merci. Monsieur Dériger.  
1710

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Vous parlez de revitalisation. Vous venez de dire que, pour l'instant, vous vous concentrez sur la partie du centre-ville. Est-ce que, éventuellement, vous avez l'intention de  
1715 regarder aussi la partie, disons, plus l'accès sud, donc c'est-à-dire tout le chemin... le boulevard Ducharme, section à quatre voies? Est-ce que vous pensez éventuellement travailler sur peut-être une certaine amélioration du caractère du boulevard?

Est-ce que c'est un élément que vous allez examiner une fois, par exemple... si, par  
1720 exemple, il y avait le projet puis qu'il y avait moins de véhicules, est-ce que ça vous laisse plus de... une certaine latitude, une certaine flexibilité pour peut-être aménager le boulevard d'une façon plus accueillante, entre guillemets, là?

**Mme MARTINE CARON :**

Dans notre plan d'action, effectivement que le secteur commercial est toujours compris,  
1725 là, on comprend l'ensemble du secteur commercial ici, advenant qu'il y aurait un potentiel ou que ça pourrait devenir un potentiel intéressant, ce serait des choses qui seraient apportées sur la table.

1730

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Il y a plus d'une raisons à long terme?

1735 **Mme MARTINE CARON :**

Oui, à long terme, effectivement.

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

1740

Maintenant, pour la question des emplois, tout à l'heure, vous parliez qu'il y avait certaines difficultés, bon, les gens s'en vont à l'extérieur de la ville et tout ça. Actuellement, bon, il va y avoir un chantier qui va se faire, si jamais il y avait le projet, il va y avoir un chantier qui va durer quatre ans.

1745

Quelles sont, selon vous, les possibilités pour les gens d'ici de pouvoir soit travailler sur ces chantiers-là, soit obtenir des contrats de construction pour la route?

1750

Est-ce que vous avez pu examiner un peu, je dirais, les retombées économiques que ce projet-là pourrait avoir, autant pour la main-d'œuvre, autant que pour les commerces qui sont actuellement dans la ville?

**Mme MARTINE CARON :**

1755

En ce sens-là, on ne l'a pas examiné dans ce sens-là. Ça, c'est sûr. On parle, là, d'un laps de temps quand même restreint. Nous, notre travail, c'est toujours à long terme. On essaie le plus possible de stabiliser les choses pour pas que la municipalité reste dépendante d'un événement.

1760

Donc, alors c'est important pour nous, dans ce sens-là, de centraliser nos actions pour que ce soit à un long terme. De plus en plus, quand on parle de développement économique, l'apport de la PME est quand même très importante et aussi donne un facteur de stabilité beaucoup plus grand que des projets, là, ponctuels dans ce sens-là. Alors, c'est pour ça.

1765

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Mais au niveau d'une entreprise, par exemple, en construction, est-ce qu'il y en a qui peuvent soumissionner dans ce genre de projet, est-ce qu'ils ont les compétences?

1770

**Mme MARTINE CARON :**

Je vais vous dire, bien honnêtement...

1775

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Selon vous, là. Je ne vous demande pas de...

**Mme MARTINE CARON :**

1780

O.K. Bien honnêtement, c'est parce que ça ne fait pas très longtemps que je suis à La Tuque, mais de ce que j'ai pu voir, oui, il y a quand même une main-d'œuvre qui existe ici, une main-d'œuvre qualifiée.

1785

Maintenant, jusqu'à quel point ils ont des expériences, une capacité de répondre aux attentes du ministère du Transport? Je ne peux vraiment pas répondre. Non.

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

O.K. Merci.

1790

**LA PRÉSIDENTE :**

Dans une des recommandations, vous parlez d'un appui financier du gouvernement provincial pour les actions du Comité de développement s'il y avait une voie de contournement. J'aimerais qu'on en parle un petit peu plus longuement. Tout d'abord, comment vous voyez ça? Des subventions, des prêts? Qui serait impacté, vous croyez, par la voie qui devrait être subventionnée ou assistée financièrement?

1795

Est-ce qu'il y a des secteurs en particulier? Est-ce que vous avez des montants que vous avez finalement regardés, qui devraient être des minimums, si vous voulez?

1800

Alors, j'aimerais vous entendre parler un peu plus sur les détails de cette recommandation-là que vous faites.

1805

**Mme MARTINE CARON :**

Bon. Depuis que le comité existe, le milieu, bon, les partenaires alentour de la table ont injecté au-dessus de 160 000 \$. Dernièrement, on avait une contribution de Développement économique Canada qui se chiffrait à tout près de 100 000 \$.

1810

Donc, c'est dans ce sens-là où on se dit, bon, il y a un événement, là, qui va se produire, qui va... ce qu'on espère en tout cas, là, mais qui va peut-être amener des impacts négatifs et qui va peut-être augmenter ou rendre plus difficile notre intervention dans nos actions.

1815

Alors, c'est dans ce sens-là qu'on voulait obtenir un soutien financier du Comité de développement... du gouvernement.

En termes de chiffres, non, il n'y a rien qui a été avancé. C'était que nous, ce qu'on voulait, c'est d'abord et avant tout lancer un message au gouvernement du Québec et peut-être s'asseoir à une table, à ce moment-là, et regarder ensemble les possibilités, où se situent finalement les ouvertures.

1820

**LA PRÉSIDENTE :**

Parce que vous, vous avez identifié des secteurs qui sont à risque, j'imagine, c'est dans ce sens-là que vous voudriez qu'il y ait une aide plus spécifique?

1825

**Mme MARTINE CARON :**

1830 C'est que dans la réalisation du plan d'action, il y a plusieurs éléments qui rentrent en  
ligne de compte. Il y a des investissements qui vont être assurés par le milieu, que le milieu  
reconnaît comme étant responsable et il y en a d'autres qui touchent l'ensemble de la population  
et qui... aussi, c'est finalement peut-être un retour, là, à un moment donné, dans... l'ensemble de  
1835 la population de La Tuque contribue avec sa taxation et tout ça, quand même, au gouvernement,  
donc essayer de refaire un retour, là, pour améliorer la situation économique des résidents de La  
Tuque.

**LA PRÉSIDENTE :**

1840 Dans une autre recommandation, vous parlez du comité de signalisation. J'essayais de  
comprendre quand vous dites qu'ils devront ajuster leurs travaux sur l'image du comité, et cetera,  
est-ce que votre comité va faire partie de... est-ce que vous...

**Mme MARTINE CARON :**

1845 On a des partenaires. Donc, la Chambre de commerce et la Ville faisant partie du comité  
d'affichage, à ce moment-là, ça va être de s'assurer que finalement, ces éléments-là sont portés  
à leur attention.

1850 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais vous, parce que vous n'êtes pas une entité légale, vous ne pensez pas que vous  
pourriez avoir une représentation sur le comité?

1855 **Mme MARTINE CARON :**

Il pourrait y avoir une représentation sur le comité aussi, oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

1860 D'accord. Je demandais tout à l'heure, par rapport au tracé urbain, j'imagine que vous  
avez une réponse similaire, mais je vais vous la poser quand même. On essayait de voir – parce  
que dans l'étude profil d'achat, oui, ça a dû être un coup dur parce qu'on dit quand même  
certaines vérités par rapport aux gens qui ne veulent pas acheter au centre-ville de La Tuque.

1865 On a eu des propositions de tracé urbain hier qui disaient : «Bien, il faudrait, oui, essayer  
de mousser un peu plus par rapport aux camions parce qu'il y en a quand même beaucoup qui  
vont venir faire des livraisons, de les inclure plutôt que de les exclure par rapport à la  
revitalisation de la ville», je ne sais pas si vous, votre comité, vous en avez discuté du tracé  
1870 urbain, mais j'aimerais savoir d'abord si vous en avez discuté et, si oui, quelles ont été les  
réactions?

**Mme MARTINE CARON :**

1875 Non. Le Comité de développement commercial n'a jamais eu de discussions, là, concernant d'autres possibilités de tracé. Essentiellement, sa préoccupation, comme j'expliquais, c'était concernant les impacts économiques, mais il n'y a pas eu de discussion de fond qui s'est faite. C'est plus chaque partenaire dans sa propre organisation qui ont eu ce genre de discussions.

1880 Nous, étant une table de concertation, il y a plusieurs intérêts alentour de la table, donc ce qu'on essayait toujours de faire, c'est de prendre une position qui rejoint les intérêts de tout le monde.

1885 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Une dernière question. Vous parlez de la proposition actuelle d'accès en T. Ça, c'était dans vos recommandations, dans votre mémoire, la deuxième recommandation qui est pour les types d'accès aux différents points d'entrée de la ville.

1890 Vous dites que la proposition d'accès en T n'est pas satisfaisante. Qu'est-ce que vous avez discuté à ce moment-là au niveau de votre comité?

**Mme MARTINE CARON :**

1895 C'était tout simplement de s'assurer qu'il y avait... que ça devenait quand même – c'est la porte d'entrée, là, les deux... les trois accès deviennent quand même des portes d'entrée pour La Tuque.

1900 Si on se remet finalement dans la peau de quelqu'un qui est de passage, présentement, il n'y a pas de choix, il passe par La Tuque. Si advenant la construction de la voie de contournement et cet accès devient comme un obstacle de plus pour rentrer par La Tuque, peut-être qu'à ce moment-là, la personne va décider tout simplement de continuer tout droit.

1905 Donc, en se mettant dans la peau du visiteur qui arrive, qui dit, bon, il s'en allait... sa destination n'était pas La Tuque mais bien Lac Saint-Jean ou plus loin, il arrive à la hauteur de La Tuque : «Ah, ouais, ce serait l'fun d'arrêter, j'ai encore un bon bout de chemin à faire mais... ah, il y a un camion qui s'en vient, là, j'en ai un autre dans le derrière, là, bon, on va laisser faire, je vais continuer.» C'est plus ou moins ça, là, la réflexion, là, très brute qui pourrait se faire, là, du conducteur.

1915 Donc, on avait peut-être une chance d'aller chercher... d'assurer, en fait, de faire connaître davantage La Tuque. Nous, c'est sûr qu'au niveau de nos interventions, au niveau de nos actions, ce qu'on veut, c'est davantage amener la population à identifier La Tuque comme étant un endroit particulier qui est intéressant à aller visiter.

Juste dire : «Bon, bien oui, je passe par là, ah, tiens, je vais en profiter, je vais aller faire un tour par le centre-ville ou par la ville de La Tuque parce qu'il y a des beaux petits commerces ou des petites choses ou tel endroit est intéressant.»

1920

Mais si, lorsqu'il se présente à l'entrée et ça devient difficile d'accès ou insécurisant, sa première réaction va être de continuer tout droit.

**LA PRÉSIDENTE :**

1925

D'accord. Merci beaucoup, Madame Caron.

**Mme MARTINE CARON :**

1930

C'est moi qui vous remercie.

**LA PRÉSIDENTE :**

J'inviterais maintenant monsieur François Douville, s'il vous plaît.

1935

**M. FRANÇOIS DOUVILLE :**

Bonjour, Madame la présidente.

1940

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour, Monsieur Douville.

**M. FRANÇOIS DOUVILLE :**

1945

Bonjour, Messieurs les commissaires. Juste pour m'identifier. François Douville. Je suis le président de la compagnie «Sifotec» inc. Je détiens les lots 18... la partie nord, là, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24.

1950

Je n'ai pas déposé de mémoire parce que moi, je ne viens pas du secteur de La Tuque, moi je viens du secteur... je viens de Sainte-Adèle, tout près de Saint-Tite. Ça veut dire que je ne suis pas tout le temps à La Tuque, mais mes propriétés sont ici à La Tuque puis je suis concerné par cette voie de contournement là. Je n'ai pas déposé de mémoire mais je suis ça dans les journaux.

1955

À matin, je m'aperçois que dans le Nouvelliste – c'est le journal que je reçois – à un moment donné, ils parlaient, à un moment donné, qu'il y en avait qui avaient déposé des mémoires sur le déplacement de la voie de contournement du côté nord où est-ce que je suis propriétaire et puis que c'était au niveau du kilomètre... du chaînage 11+500 puis monsieur le maire de La Tuque a parlé de ça lui aussi, du chaînage 11+500, qui est vis-à-vis le cimetière.

1960

Moi, je ne sais pas qui a déposé des mémoires là-dessus, hier, ou je ne sais pas trop quoi, mais je peux vous dire que ça a de l'air à être un chaînage qui cause des problèmes. Je ne

1965 sais pas pourquoi, là. Il y en a, c'est peut-être pour le train, les distances. Je sais qu'il y en a qui ont parlé de distances de leur maison.

1970 Et puis quand ce tracé-là passe, il a un impact sur mes propriétés, il passe à côté au nord du lac à l'Ours, il descend puis il s'en vient passer à côté du cimetière. C'est une place qui me semblait intéressante, là. Ça l'a un impact, mais ça l'a moins d'impact que si on arrive puis qu'on vient passer l'autre bord de la montagne -- il y en a qui l'ont proposé tout à l'heure, là, des intervenants qui ont déposé des mémoires -- passer un petit peu plus à l'est de la montagne.

1975 Ça fait que ça l'a un impact parce que moi, j'ai un chemin forestier de cinq kilomètres qui passe sur ces chemins-là, qui passe au nord du lac à l'Ours puis qui va sur mes autres propriétés, le lot 27, 28, 29, 30.

1980 Ça fait que si on la déménage de place puis qu'on l'amène un petit peu plus vers l'est au lieu de la passer à côté du cimetière, là, vraiment, on vient vraiment couper mes propriétés en deux puis on vient d'éliminer mon chemin forestier, là, mon accès pour aller à mes propriétés, là. On tombe vraiment, là, dans la voie de contournement, là.

1985 Ça fait que ça l'a un impact qui est différent de qu'est-ce qui avait été proposé par le ministère des Transports qui est le fameux contournement... la voie de contournement Est, là. Mais il y a de l'air à avoir plusieurs -- je ne suis pas familier comme il y en a là-dedans, là, mais l'est, c'est... j'imagine que c'est celui que le ministère des Transports avait proposé dans le temps, là, au mois de mars 2003. C'est de celui-là qu'on parle, là, je pense.

1990 Et puis qu'il y aurait des changements peut-être, par les mémoires qui ont été déposés, au kilométrage 11.5. Ça fait que si on le déplace, là, avoir su que c'était pour être déplacé, ou si le ministère des Transports ou le Bureau des audiences publiques décide de le changer de place, le tracé, avoir su, j'en aurais déposé un mémoire. C'est juste ça, là, que je voulais dire aujourd'hui, parce que ça l'a un impact qui est différent.

1995 Je voulais savoir aussi comment qu'on va être informé de ça au niveau du BAPE, pour... s'il y a changement de place du tracé au niveau de la voie de contournement? S'il y a un changement de tracé, si on le change de place, comment qu'on va être informé de ça puis comment qu'il faut réagir face à ça, là?

2000 Parce que si on le change de place, ce n'est pas la même chose que qu'est-ce qui a été proposé dans le temps par le ministère des Transports, là, qu'est-ce que j'en ai su. On peut-tu avoir une réponse là-dessus?

**LA PRÉSIDENTE :**

2005 D'abord, on va établir où sont vos terrains. Vous, quand vous parlez du chemin forestier que vous avez, est-ce que c'est le chemin juste avant d'arriver chez Morissette, on tourne à droite puis on monte dans la montagne?

**M. FRANÇOIS DOUVILLE :**

2010

C'est en plein ça.

**LA PRÉSIDENTE :**

2015

D'accord. Ce qui est déposé en ce moment à l'étude, c'est le tracé proposé par le ministère des Transports que vous semblez avoir vu en 2003. À la première partie de l'audience, les gens sont venus poser des questions puis la Commission aussi pour avoir plus d'informations sur le projet et essayer d'évaluer aussi, il y avait des impacts que les gens considéraient, qui avaient été sous-estimés.

2020

La deuxième partie qui est en ce moment, les gens sont venus exprimer leur opinion par rapport au projet qui est proposé par le Ministère. Donc, quand vous entendez des gens qui disent qu'il faudrait déplacer le tracé plus à l'est, plus au nord du lac à l'Ours, et cetera, c'est en rapport avec ce que eux considèrent qu'ils vont subir avec le tracé déposé sur la table. Ça, c'est la première chose.

2025

La deuxième chose, c'est que ce n'est pas la Commission et ce n'est pas le BAPE qui va décider de changer le tracé du Ministère. La Commission va regarder toutes les informations qui nous ont été données et, à la lueur de notre analyse et des constatations qu'on a faites en audience, on va préparer un rapport qui va suggérer des choses au ministre de l'Environnement.

2030

Parallèlement à notre rapport, le ministère de l'Environnement fait aussi son évaluation et le ministre de l'Environnement, avec les deux rapports, va préparer un avis qu'il va déposer au Conseil des ministres. Et c'est le Conseil des ministres qui va décider si le projet va de l'avant tel que proposé et comment, parce qu'on peut quand même aussi le bonifier, ou si le projet n'ira pas de l'avant. Le BAPE n'est pas décisionnel dans ça.

2035

Mais pour vous, quand vous demandez comment on peut réagir, c'est que, après le dépôt du rapport du Bureau d'audiences publiques, la partie publique de la procédure n'existe plus. Dans la procédure québécoise, il y a une partie qui est publique, c'est quand on fait la période d'informations à laquelle vous avez probablement assisté l'an dernier, en 2003, et c'est quand il y a des gens qui demandent une audience.

2040

Le rapport, au plus tard, va être déposé le 19 août. Le ministre a 60 jours pour le rendre public et quand il sera rendu public, nous, c'est évident qu'on va le déposer dans les centres de consultation. Le dossier, dans les centres de consultation, reste là au moins un mois après la sortie publique du rapport.

2045

Et je pense que ça pourrait être intéressant si vous pouviez sur une carte au moins localiser vos lots. Parce que là, vous nous avez fait part de vos inquiétudes, mais nous, on aimerait avoir quand même des précisions sur une carte, c'est où exactement vos terrains. Je pense que ça, ça pourrait être une information utile pour la Commission.

2050



**M. FRANÇOIS DOUVILLE :**

2055

Ç'a été déposé l'année passée, ça, le deux... au mois de mars. Ces informations-là, en principe, ceux qui étaient là...

**LA PRÉSIDENTE :**

2060

Est-ce que c'était avec la période d'information du Bureau...

**M. FRANÇOIS DOUVILLE :**

2065

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

... d'audiences publiques?

2070

**M. FRANÇOIS DOUVILLE :**

Avec la période d'information, oui.

2075

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

**M. FRANÇOIS DOUVILLE :**

2080

Ça a été déposé, ça. Et si on cherche dans les documents, on va le retrouver, Madame.

**LA PRÉSIDENTE :**

2085

Ce qu'on va faire, c'est qu'on va regarder dans le dossier de la période d'information pour voir qu'est-ce qu'on a. J'apprécierais si vous pouviez laisser des coordonnées avec madame Poliquin ou madame Bourdages à l'arrière, puis si on a besoin de plus d'informations, on communiquera avec vous.

2090

**M. FRANÇOIS DOUVILLE :**

Oui. Mais moi j'avais mon questionnement. Mettons, vous allez déposer votre rapport le 19 d'août puis à un moment donné, ils viennent à la conclusion qu'il faut qu'ils le passent à une autre place, ce qui veut dire qu'ils ne le passent pas au côté du cimetière, ils le passent l'autre bord de la montagne, moi j'ai-tu des recours, là, ou bien non, c'est fini, là?

2095

**LA PRÉSIDENTE :**

2100 C'est sûr que suite au dépôt du rapport, vous pouvez toujours écrire au ministre lui-même. Parce que nous, la décision ne sera pas prise quand on va déposer notre rapport.

**M. FRANÇOIS DOUVILLE :**

2105 O.K.

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord?

2110 **M. FRANÇOIS DOUVILLE :**

2115 Hum hum. Mais ça veut dire que, après ça, mais que vous ayez pris votre décision, si vous décidez, avec les mémoires qui ont été déposés, parce qu'il y en a plusieurs qui en ont parlé de ce kilomètre-là, là, 11.5, on voulait le déplacer, on voulait peut-être l'amener un petit peu plus à l'est, mais si, à un moment donné, vous déposez vos choses, toutes les cartes, tout ça puis vous décidez de l'envoyer plus à l'est, moi je n'ai plus le droit de réagir, sauf que écrire au ministre, là?

**LA PRÉSIDENTE :**

2120 Vous ne pouvez pas réagir publiquement parce qu'il n'y aura plus de lieu où les gens vont pouvoir venir intervenir directement avec la Commission.

**M. FRANÇOIS DOUVILLE :**

2125 O.K. C'est à cause que ça s'est développé tranquillement. Moi, je pensais que les audiences publiques, elles étaient sur la voie de contournement directement, tu sais, puis... mais là, si on la déplace, bien là, ce n'est plus la même chose.

**LA PRÉSIDENTE :**

2130 Mais on ne dit pas qu'on la déplace, là. On est ici pour essayer de voir différentes possibilités, pour essayer d'étudier le projet plus en profondeur, pour recevoir les commentaires des gens sur le projet aussi, parce que vous vous êtes rendu compte qu'il y a des gens qui ne sont pas d'accord.

**M. FRANÇOIS DOUVILLE :**

2140 Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, c'est la mission, finalement, du BAPE, c'est d'écouter la réaction du milieu.

2145 **M. FRANÇOIS DOUVILLE :**

Moi, ça répond à mon questionnement, là. Je ne savais pas si j'avais un droit de réagir après. Je vois que ça ne sera pas facile si c'est déposé après, de réagir, là, mais en tout cas...

2150 **LA PRÉSIDENTE :**

On n'a pas dit que ce n'était pas facile, on dit que ce ne sera pas public.

**M. FRANÇOIS DOUVILLE :**

2155

Ce ne sera pas public. Qu'est-ce que vous m'avez dit, qu'il faudrait que j'écrive au ministre.

**LA PRÉSIDENTE :**

2160

Je pense que c'est la meilleure solution.

**M. FRANÇOIS DOUVILLE :**

2165

O.K.

**LA PRÉSIDENTE :**

Mais encore faut-il que vous ayez un problème.

2170

**M. FRANÇOIS DOUVILLE :**

Oui, Madame...

2175 **LA PRÉSIDENTE :**

On verra.

**M. FRANÇOIS DOUVILLE :**

2180

Non, mais si jamais elle est changée de place, ce n'est pas nécessairement vous qui va la décider, mais si elle est changée de place, là, ça me cause un problème.

**LA PRÉSIDENTE :**

2185

Oui.

**M. FRANÇOIS DOUVILLE :**

2190 C'est là qu'il faut que j'écrive au ministre. Ça répond à mon questionnement. Merci beaucoup.

**LA PRÉSIDENTE :**

2195 Merci, monsieur.

Alors, il n'y a pas de requête de rectification. Alors, ceci termine la deuxième série de séances de l'audience publique sur le projet de contournement de la ville de La Tuque, route 155.

2200 Permettez-moi de vous faire part de certaines informations utiles sur la suite des choses. Premièrement, je vous rappelle que l'ensemble du dossier reste disponible jusqu'à la fin... c'est-à-dire pas jusqu'à la fin du mandat mais jusque 30 jours après le dépôt du rapport de la Commission. Et les centres de consultation étant toujours la bibliothèque municipale de La Tuque, le Complexe culturel Félix-Leclerc sur le boulevard Ducharme, les bureaux du BAPE à Québec, le dossier sera également à l'Université du Québec à Montréal, tous les dossiers du BAPE sont en permanence à l'Université du Québec à Montréal et aussi dans le site Internet du BAPE.

2210 Le dossier qui est déposé comprend tous les documents produits par le promoteur. Les documents déposés en première partie, ceux déposés suite à des demandes de la Commission ainsi que les transcriptions de la première partie. Éventuellement, d'ici une semaine, il y aura tous les mémoires et les transcriptions de la deuxième partie.

2215 Deuxièmement, la Commission pourra accepter, d'ici le 23 juin, de recevoir toute autre information additionnelle et pertinente au dossier. Il reste encore certaines demandes de la Commission à recevoir, je pense en particulier à de l'information supplémentaire sur la bretelle du chemin Wayagamac; le cas échéant, cette information sera également déposée dans les centres de consultation.

2220 Cependant, afin de conserver le caractère public de l'audience et les principes sur lesquels elle se base, la Commission se réserve le droit de refuser toute information qu'elle juge discutable de même que toute information qui tendrait à soutenir une argumentation.

2225 Le principe de l'audience veut que le dernier mot appartienne au public et ce, en public. Il n'est donc pas question alors que la Commission accepte des informations qui viennent réfuter les opinions émises au cours de cette deuxième partie.

2230 Alors, il me reste donc à remercier ceux et celles qui ont contribué à la bonne marche de cette deuxième partie. Bien sûr, les premiers et ceux qui sont très importants dans les consultations du BAPE, ce sont ceux qui, individus ou représentants d'organismes, ont présenté ou exprimé leur opinion sur le projet.

2235

Enfin, je remercie tous les gens de l'équipe du BAPE qui, avec diligence, se sont occupés du secrétariat, des inscriptions, des communications, de l'analyse, de la documentation et de toute la paperasse qui entoure une audience et qui ont également répondu aux besoins des citoyens et de la Commission.

2240

J'aimerais également souligner le travail discret mais très efficace de l'équipe technique qui s'occupe de la logistique et de la sonorisation, et celui de la sténotypiste.

2245

Comme je l'ai déjà mentionné, la Commission doit déposer son rapport au plus tard le 19 août prochain. Le ministre dispose de 60 jours pour le rendre public. Il le fait par l'entremise du BAPE, en général un mois après sa réception. Une fois le rapport rendu public, des copies seront envoyées aux centres de consultation. Tous les rapports du BAPE sont également disponibles dans le site Internet.

2250

D'ici là, la Commission poursuivra sa tâche d'analyse et de synthèse des renseignements obtenus au cours des deux parties de cette audience. Soyez assurés que la Commission fera tout son possible pour refléter avec fidélité la diversité des contributions apportées. Je déclare donc la deuxième partie d'audience close et je vous souhaite une bonne fin de journée et merci de votre participation et de votre attention.

**15 h 57 – FIN DE LA SÉANCE**

2255

Je, soussignée, LINE PERREAULT, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de mes notes sténographiques, prises lors de cette séance au moyen du sténomasque, le tout conforme à la loi.

2260

---

Line Perreault